



**ÉTUDE PAYSAGÈRE POUR UN PROJET ÉOLIEN
SUR LES COMMUNES D'ISCHES,
SERÉCOURT, TIGNÉCOURT ET SAINT-JULIEN (88)**

MARS 2024

**SAVART
PAYSAGE**

SOMMAIRE

| | | | |
|----------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------|-----|
| PRÉAMBULE | 4 | PHOTOMONTAGE 7 : À L'EST DE LA GRANGE ROUGE | 55 |
| LA COMPOSITION DU PAYSAGE DE LA ZONE D'ÉTUDE | 6 | PHOTOMONTAGE 12 : D54, A L'OUEST DE LA GRANGE ROUGE | 61 |
| LE PAYSAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE | 6 | PHOTOMONTAGE 9 : D417 - AU NIVEAU D'AMEUVELLE | 67 |
| LES PAYSAGES DE CHAMPAGNE-ARDENNE | 8 | PHOTOMONTAGE 8 : VILLARS-SAINT-MARCELLIN | 73 |
| LES PLATEAUX DU BARROIS : | 8 | PHOTOMONTAGE 13 : FRESNES-SUR-APANCE | 79 |
| LA HAUTE-MARNE MÉRIDIONALE : | 8 | PHOTOMONTAGE 10 : D 56 - HAUT DE NONVILLE | 85 |
| LES PAYSAGES DES VOSGES | 9 | PHOTOMONTAGE 11 : ROCOURT | 91 |
| LE CHÂTENOIS : | 9 | PHOTOMONTAGE 20 : CROISEMENT D460A ET D15 AU SUD D'AUREIL-MAISON | 99 |
| LE HAUT PLATEAU : | 9 | PHOTOMONTAGE 14 : D25 AU NORD GIGNÉVILLE | 105 |
| LA VÔGE SAÔNOISE : | 10 | PHOTOMONTAGE 16 : D25 AU SUD DE SEROCOURT | 111 |
| LE PAYSAGE ÉOLIEN | 12 | PHOTOMONTAGE 22 : D25 - AU NORD-EST DE MORIZÉCOURT | 117 |
| LES MONUMENTS HISTORIQUES, SITES EMBLÉMATIQUES ET TOURISTIQUES | 14 | PHOTOMONTAGE 27 : D25, ANCIEN PRIEURÉ DE MORIZÉCOURT | 123 |
| SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE | 18 | PHOTOMONTAGE 26 : VOIE ROMAINE AU NORD-OUEST DE SERÉCOURT | 129 |
| ANALYSE DU PAYSAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE | 20 | PHOTOMONTAGE 17 : ÉGLISE DE GODONCOURT | 137 |
| LES LIMITES VISUELLES DU PAYSAGE RAPPROCHÉ | 21 | PHOTOMONTAGE 21 : D15B - À L'OUEST DE GODONCOURT | 143 |
| LE RELIEF | 22 | PHOTOMONTAGE 24 : D15 AU SUD DE LE BIGNEUVE | 149 |
| LES FORETS | 22 | PHOTOMONTAGE 33 : D15 - BOIS DE LA POMMERAYE AU SUD DE TIGNÉCOURT | 155 |
| LES VILLAGES | 23 | PHOTOMONTAGE 36 : ENTRÉE/SORTIE SUD DE TIGNÉCOURT | 161 |
| LES ROUTES | 24 | PHOTOMONTAGE 39 : ENTRE FLABÉMONT ET SAINT-JULIEN | 167 |
| LE PATRIMOINE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE | 26 | PHOTOMONTAGE 25 : D460A - LA MAMERIE | 173 |
| ANALYSE DU PAYSAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE | 28 | PHOTOMONTAGE 28 : D460 - LE CAPTAGE D'AINVELLE | 179 |
| SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE ET IMMÉDIATE | 30 | PHOTOMONTAGE 30 : D25 - AU SUD D'ISCHES | 185 |
| PROPOSITION D'IMPLANTATION | 33 | PHOTOMONTAGE 35 : D25 - ENTRÉE SUD D'ISCHES | 191 |
| VARIANTE 1 | 33 | PHOTOMONTAGE 29 : NORD DE MONT-LÈS-LAMARCHE - RUE DE BOURBONNE | 197 |
| PHOTOMONTAGE 17 : ROUTE D'ACCÈS À FLABÉMONT DEPUIS TIGNÉCOURT | 34 | PHOTOMONTAGE 29-BIS : D 460 - NORD DE MONT-LÈS-LAMARCHE | 203 |
| PHOTOMONTAGE 17 : ÉGLISE DE GODONCOURT | 36 | PHOTOMONTAGE 34 : D25 - AU NORD DE SERÉCOURT | 209 |
| VARIANTE 2 | 38 | PHOTOMONTAGE 32 : D15 À L'OUEST DE SERÉCOURT | 215 |
| VARIANTE 3 | 39 | PHOTOMONTAGE 40 : D25 - AU NORD D'ISCHES | 221 |
| VARIANTE 4 : L'IMPLANTATION FINALE | 40 | MESURES ERC : ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER | 228 |
| ZONES DE VISIBILITÉ DE L'IMPLANTATION FINALE | 41 | CONCLUSION | 229 |
| LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES DANS LE TERRITOIRE | 47 | | |
| RAPPEL DE QUELQUES PRINCIPES DE PERCEPTION DES ÉOLIENNES | 47 | | |
| LES RAPPORTS D'ÉCHELLE | 47 | | |
| LES RYTHMES DE PAYSAGES ET LES AMBIANCES PAYSAGÈRES | 47 | | |
| LES POINTS D'APPEL | 47 | | |
| COVISIBILITÉ ≠ VISIBILITÉ | 48 | | |
| LA VISIBILITÉ ET LA PERCEPTION | 49 | | |
| LA PRÉGNANCE | 49 | | |

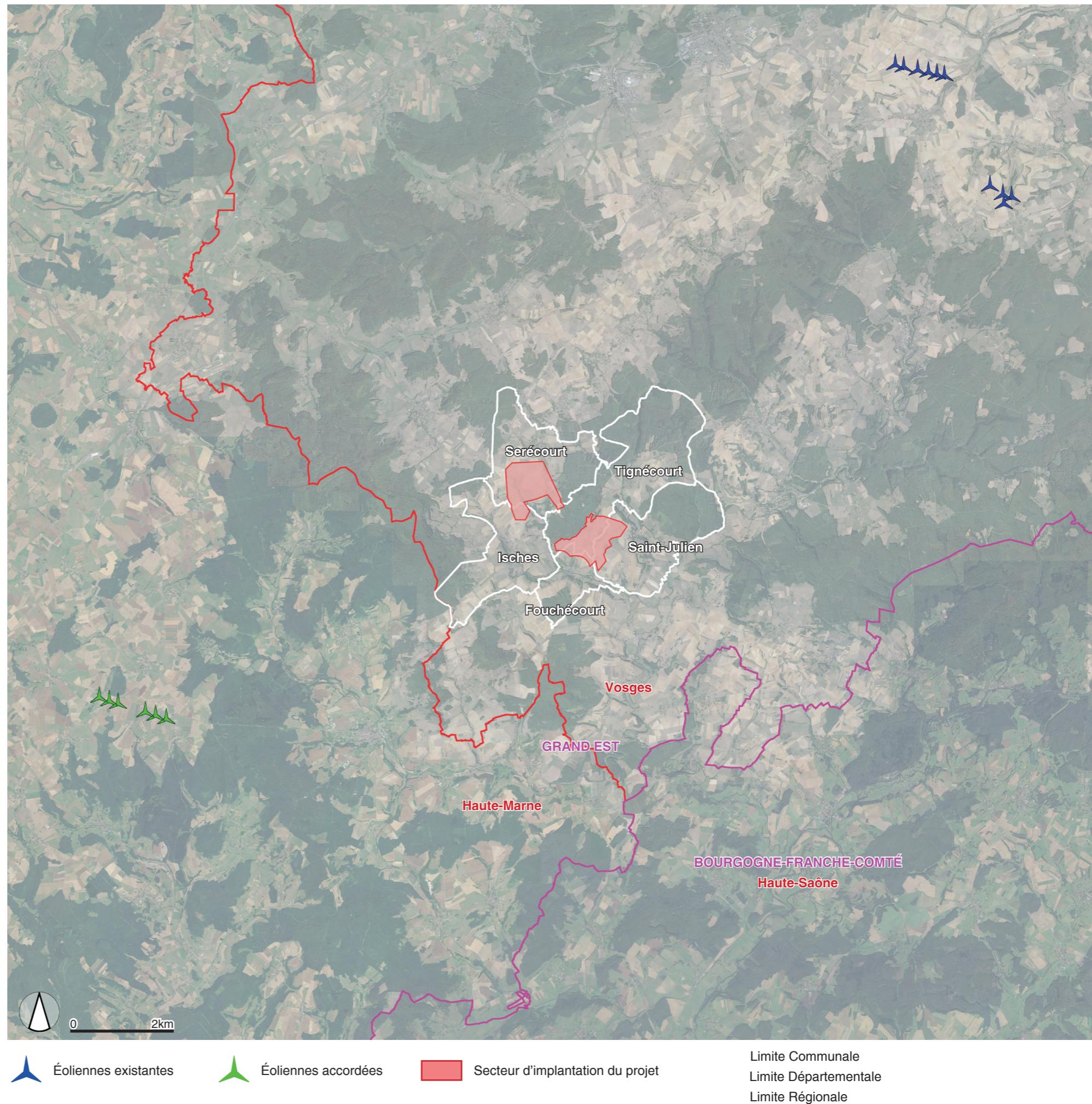
PRÉAMBULE

Ce volet paysager concerne la création d'un parc éolien qui est localisé sur les communes d'Isches, Serécourt, Tignécourt, Saint-Julien et Fouchécourt. Celles-ci font partie du paysage des Vosges, notamment le Haut Plateau et la Vôge Saônoise.

Le projet est réparti en deux poches d'implantation potentielle, séparées par une zone boisée, la forêt Domaniale de Darney.

Les objectifs de notre étude sont les suivants :

- Mettre en évidence les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire en lien avec le projet.
- Recenser et hiérarchiser les valeurs portées aux paysages et les sensibilités patrimoniales et paysagères.
- Déterminer si les évolutions du paysage par l'installation d'éoliennes sont acceptables, et pourquoi.
- Présenter la variante la plus favorable pour le paysage et les patrimoines.
- Interpréter les effets visuels produits, incluant les effets cumulés avec les autres parcs, ainsi que les effets sur la perception du territoire par les populations.



Une méthode

Le futur parc éolien de Serécourt s'inscrit dans un territoire dépourvu visuellement d'éolienne. En effet, compte tenu des jeux de relief et de leurs coiffes boisées, les parcs les plus proches, situés à une distance de 20 km, ne sont pas visibles.

Ici, les enjeux paysagers tiennent des relations que ces machines verticales vont entretenir avec le paysage environnant.

Dans un premier temps, nous proposons d'aborder cette étude par des principes simples de perception du paysage et de l'impact des éoliennes sur ce dernier.

Nous étudierons d'abord les composantes de ce paysage dans une aire d'étude éloignée du site d'implantation, puis dans une aire d'étude rapprochée et immédiate.

Pour déterminer les limites des aires d'études, une zone de visibilité potentielle des futures éoliennes est calculée. Elle met en évidence les zones du paysage d'où les futures éoliennes peuvent être observées.

- La limite de l'aire d'étude éloignée s'étend à environ 20km de la zone de projet. Cette limite est théorique et s'appuie sur la visibilité du site d'implantation depuis le paysage environnant.

- L'aire d'étude rapprochée a une limite située à environ 10km de la zone d'implantation. Cette distance est ensuite réduite en fonction des limites physiques du paysage (relief, boisement) mais peut également être étirée en fonction des ouvertures visuelles (vallée, dépression altimétrique, absence d'obstacle). C'est au sein de cette aire que les futures machines peuvent être nettement visibles depuis les voies de communication et les villages, c'est-à-dire qu'aucun composant majeur du paysage (boisement, relief marqué...) ne se situe entre l'observateur et le futur parc.

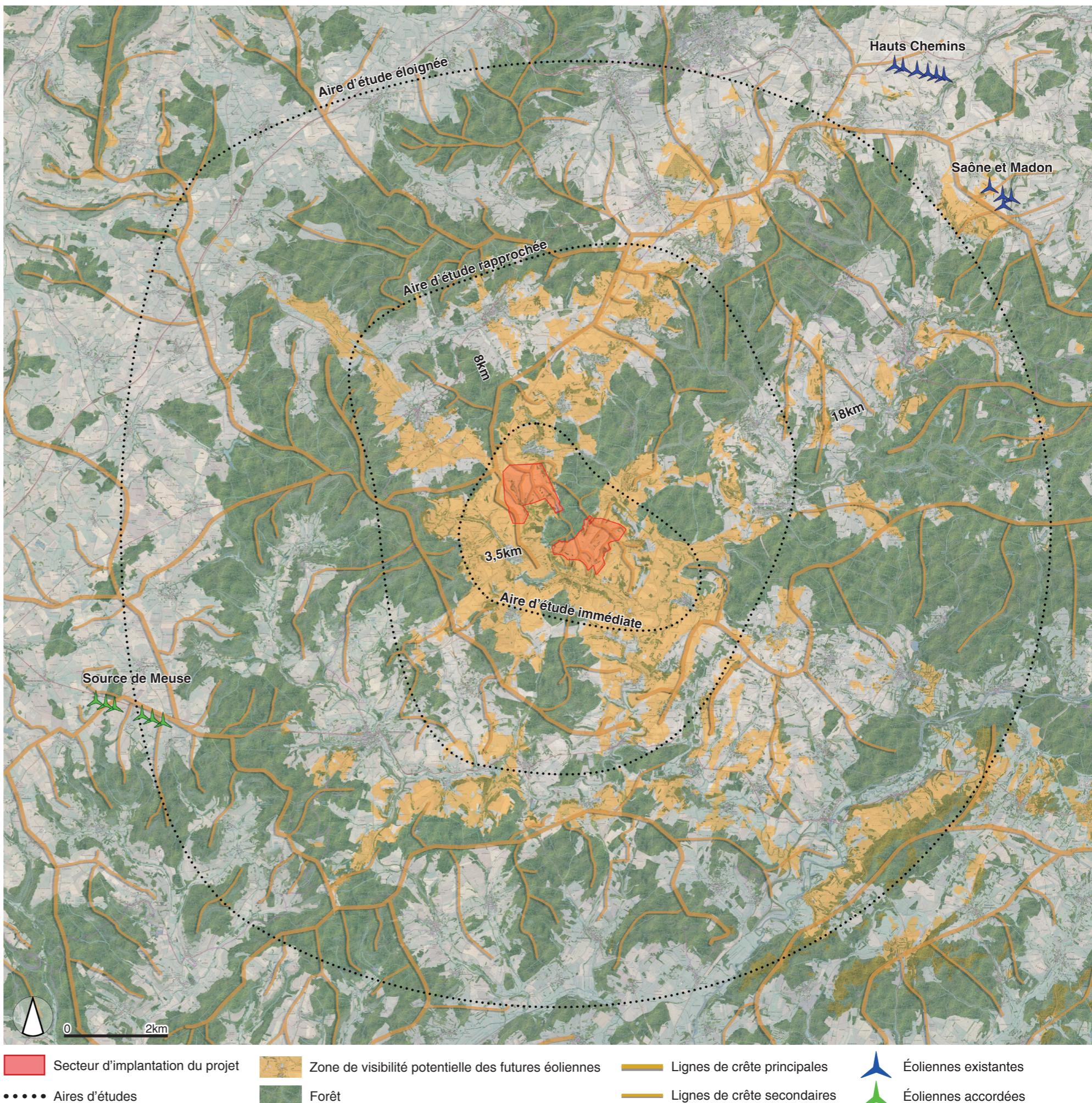
- L'aire d'étude immédiate présente un périmètre d'environ 3km autour de la future zone d'implantation. Ce secteur présente les mêmes caractéristiques que celui de l'aire d'étude rapprochée et sera donc traité en même temps que ce dernier.

Dans un second temps, nous proposerons une stratégie d'implantation des éoliennes sur la zone d'étude pour analyser leur impact sur le paysage.

Compte tenu du contexte paysager, on peut dès à présent penser que les enjeux principaux seront liés à :

- La covisibilité et la visibilité des éoliennes depuis les lieux de vie environnants. La lecture de la trame bâtie dans les villages les plus proches est importante. Comment les communes d'Isches, Serécourt, Tignécourt, Saint-Julien et Fouchécourt seront-elles impactées par les éoliennes de ce projet ?

- La covisibilité et la visibilité des éoliennes avec les éléments structurants du paysage, notamment les monuments historiques très présents sur ce territoire.



LA COMPOSITION DU PAYSAGE DE LA ZONE D'ÉTUDE

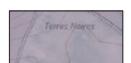
LE PAYSAGE DE L'aire d'étude éloignée

Le site potentiel d'installation des éoliennes se situe à la limite de deux unités de paysages.

Au nord, le paysage du Haut Plateau accueille la première séquence d'éoliennes, tandis qu'au sud, La Vôge Saônoise compose le paysage de la deuxième séquence d'éolienne.

À l'ouest de ces territoires, les paysages Hauts Marnais se succèdent pour présenter les Plateaux du Barrois, le Châtenois et la Haute-Marne Méridionale.

Les limites de ces unités de paysages sont extraites des Atlas des paysages des Vosges et de Champagne-Ardenne.



Les Plateaux du Barrois



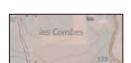
Le Châtenois



Le Haut Plateau



La Vôge Saônoise



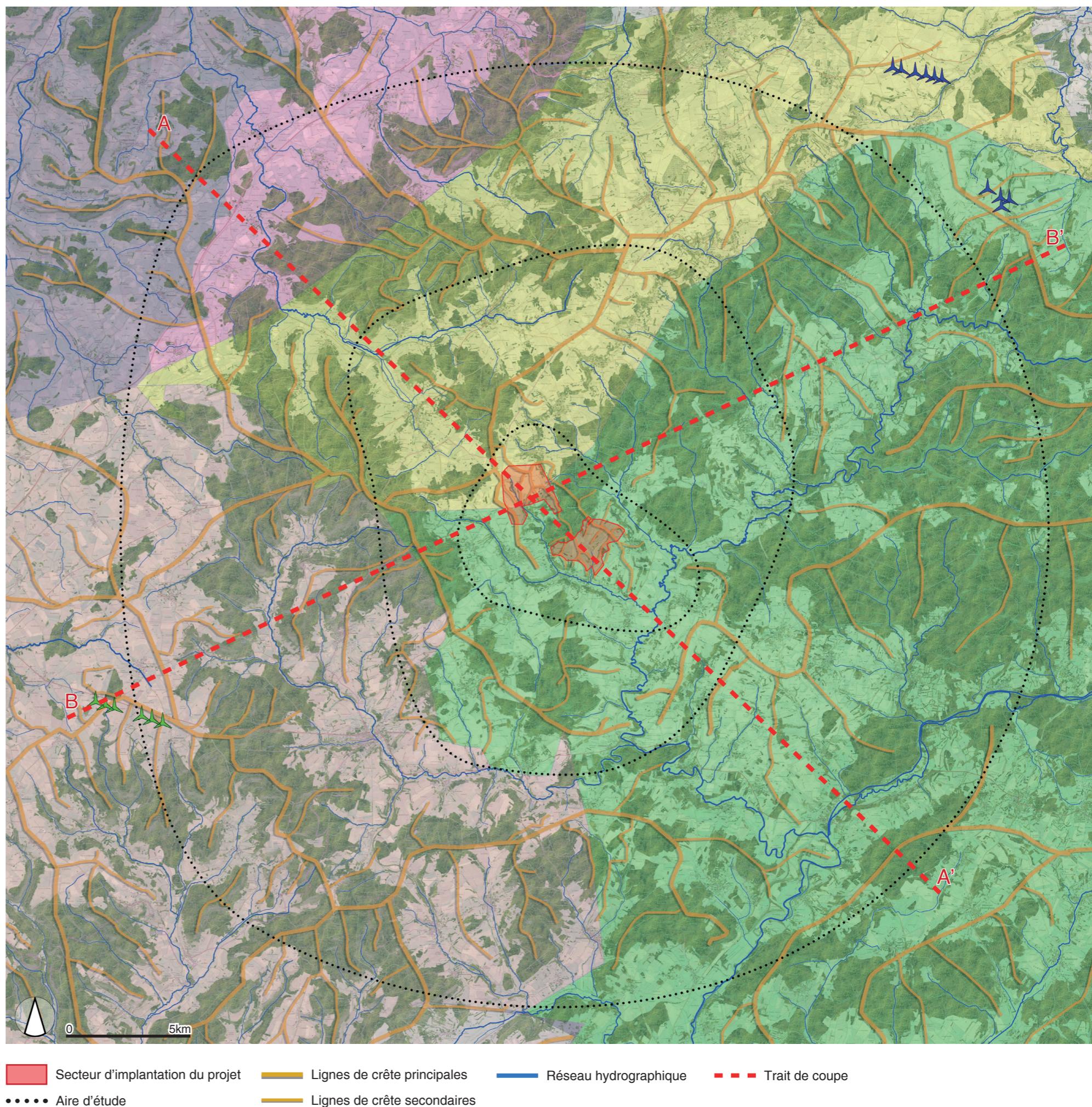
La Haute-Marne Méridionale

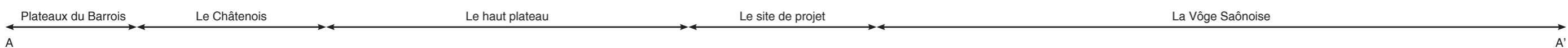
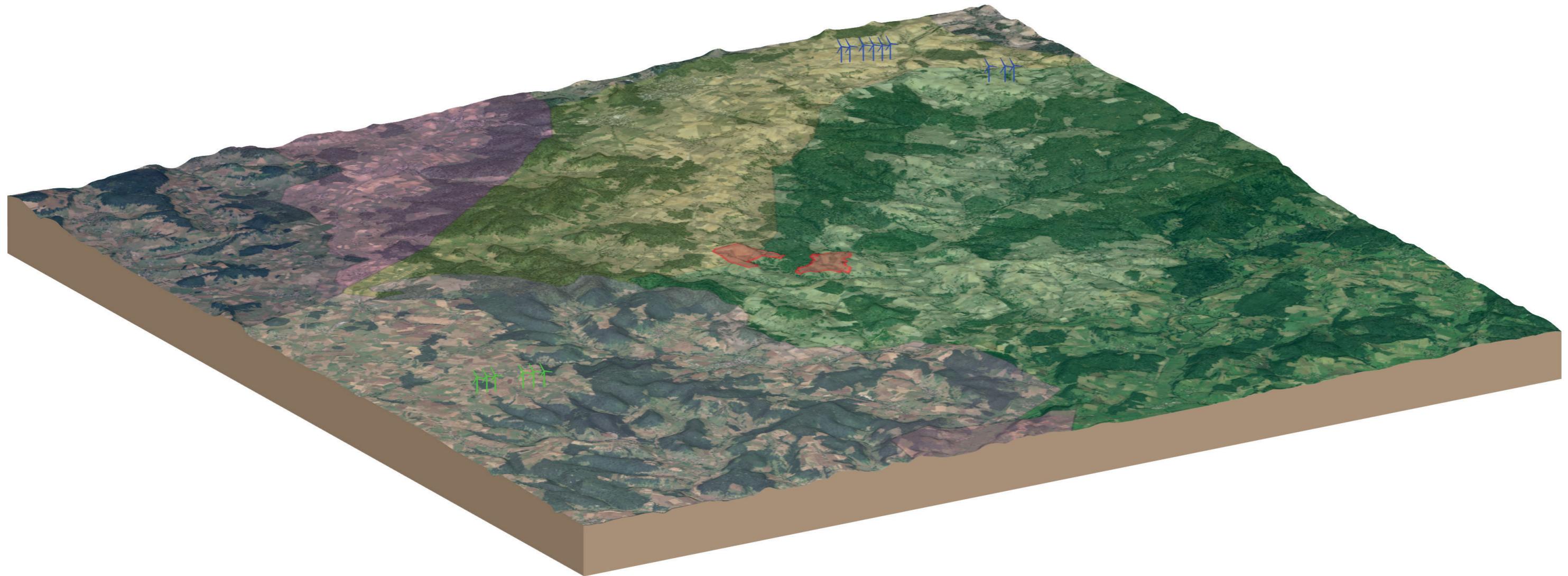


Éoliennes existantes



Éoliennes accordées





0 2km

LES PAYSAGES DE CHAMPAGNE-ARDENNE

LES PLATEAUX DU BARROIS :

Le Barrois champenois forestier occupe l'ensemble des plateaux du Barrois, à l'exception du secteur viticole et des zones de piémont à faibles pentes. Il se présente comme un vaste plateau d'altitude comprise entre 300 et 400 m, entaillé de nombreuses rivières qui limitent la taille des surfaces planes. La partie de cette unité de paysage, visible dans notre aire d'étude, est celle de la vallée de la Meuse. Les sols, qui reposent sur différents types de calcaire, sont fortement argileux, carbonatés et de faible épaisseur sur les plateaux, plus épais et de type brun sur les coteaux.

Relation visuelle avec la zone d'étude :

Située au-delà des unités de paysage vosgiennes du Châtenois et du Haut Plateau, cette unité de paysage n'entretient que peu de relations visuelles avec la zone d'implantation potentielle.



Vue depuis les Plateaux Barrois vers le Châtenois. (Photo 3)

LA HAUTE-MARNE MÉRIDIONALE :

Située au sud-est de la région Champagne-Ardenne, l'Apance-Amance s'arrête sur les paysages de la Vingeanne, au sud-ouest du Langrois Ouvert et du Bassigny au nord-ouest. Le relief est composé d'une succession de collines rapprochées, dont les dénivellées sont de 100 à 200m, entre lesquelles s'écoulent de nombreux petits cours d'eau, dont les rivières l'Amance et l'Apance. Les sols d'argiles, sur les coteaux et d'alluvions dans les vallées, reposent sur des substrats géologiques très variés comme le grès à l'est et le calcaire dur au nord.

Relation visuelle avec la zone d'étude :

Cette unité de paysage, à l'ouest de notre zone d'étude, s'étend au-delà de la forêt Domaniale du fort Ferré. Ce massif forestier est, de plus juché, sur une ligne de crête. La conjoncture de ces deux facteurs permet de créer une barrière visuelle entre le site d'implantation et cette unité de paysage.



Vue depuis la Haute-Marne Méridionale vers le Haut Plateau. (Photo d'illustration)

LES PAYSAGES DES VOSGES

LE CHÂTENOIS :

Le Châtenois est adossé, à l'ouest, sur la côte très marquée des calcaires durs du pays de Neufchâteau. Les arbres sont très présents, notamment sous forme de vergers, fréquents sur les pentes. Le parcellaire est souligné par les clôtures dont le tracé semble souligner la pente.

Le Châtenois déroule ensuite ses amples paysages de prairies sur des marnes qui se prolongent vers le nord avec le Xaintois. Au pied des côtes, la plaine offre un paysage agricole ouvert, légèrement vallonné par les nombreux cours d'eau qui la traversent en direction des côtes. Les parcelles agricoles sont vastes, essentiellement des prairies. Quelques cultures prennent place sur les terres les plus fertiles. À l'est, le Châtenois est limité par un relief boisé qui recouvre des marnes irisées.

Relation visuelle avec la zone d'étude :

Le Châtenois, au nord de la zone de projet, fait partie de notre aire d'étude éloignée. Située au-delà d'un relief boisé en limite du Haut Plateau, cette unité de paysage ne présente pas de relation visuelle avec le secteur de projet.

LE HAUT PLATEAU :

Au sud de Vittel, le Haut Plateau étire ses vastes étendues calcaires depuis le Châtenois jusqu'à la Vôge. Il est limité au nord et à l'ouest par des reliefs boisés entrecoupés de vallées. Vers l'est, le Haut Plateau rencontre les Vaux du Madon et laisse progressivement la place à des vallées ouvertes et parallèles. Au sud, le Haut Plateau se termine par une marche en belvédère sur l'horizon forestier de la Vôge.

Ce paysage offre peu de diversité, hormis la présence de quelques petits cours d'eau animant la topographie. Les cultures occupent une bonne place et s'intercalent avec des prairies. Les éléments arborés sont situés dans les vallons ou à proximité du bâti.

Le plateau est le point de départ des affluents de la Meuse orientés vers le nord qui traversent une partie du plateau. Ces cours d'eau sont peu visibles de loin et forment une légère déclivité dans le plateau où sont implantés les villages. À l'est, plusieurs ruisseaux naissent au pied d'une marche avant de se diriger vers la Saône. Entre ces deux bassins versants, une longue ligne de crête dégagée offre de vastes panoramas sur la Vôge.

Relation visuelle avec la zone d'étude :

Le Haut Plateau joue un rôle de barrière visuelle de par son relief et sa couverture boisée. Cet obstacle visuel est néanmoins fractionné par la vallée de la rivière le Mouzon à l'ouest, qui ouvre un axe de visibilité sur le site de projet le long de la route départementale D1.

La ligne de crête qui marque la fin du Haut Plateau au sud-est, sous forme de marche, se situe également dans l'axe de la zone de projet. Cette caractéristique forme un couloir visuel vers le site d'étude, cloisonné entre la ligne de crête et la masse boisée de la Vôge Saônoise.



Paysage de prairies du Châtenois (Photo 5)



Relief boisé, depuis le Châtenois vers le Haut Plateau (Photo 11)



Voie ferrée qui s'étend sur le Haut Plateau, dans la vallée du Mouzon, avec en arrière plan le Mont Saint-Étienne (Photo 13 - Sud-est)

LA VÔGE SAÔNOISE :

Au sud du département des Vosges, la Vôge Saônoise compose une transition boisée entre Lorraine et Franche-Comté. Elle forme une vaste dépression drainée par la Saône, cernée de reliefs gréseux recouverts de forêts. Vers le sud, la vallée de la Saône traverse une région calcaire aux paysages plus ouverts.

La forêt occupe la majeure partie du territoire, cernant les territoires agricoles de la vallée de la Saône. De part et d'autre de la vallée de la Saône, les massifs forestiers sont entaillés de vallons encaissés et sinueux au paysage très boisé. Ces vallons ont souvent servi de voie de pénétration à travers les massifs forestiers et plusieurs sont ainsi empruntés par une route.

En débouchant des forêts de Monthureux ou de Darney, en direction du sud, le paysage change radicalement d'ampleur. Les boisements s'éloignent et quittent leurs positions dominantes sur toutes les crêtes. Les couleurs ocres de la terre et les chemins au sol blanc révèlent le changement géologique vers un substrat calcaire.

Le paysage s'ouvre assez radicalement et offre une alternance entre des fonds de vallées herbagers et des versants occupés par des cultures et des prairies. Dans les vallons, autour des villages et plus rarement sur quelques versants, apparaissent de petites parcelles de vergers et même quelques vignes. Mis à part dans la vallée de la Saône, les routes empruntent les crêtes et les hauteurs des versants et offrent de très larges points de vue. Les villages se perçoivent de loin et sont souvent en covisibilité d'un versant à l'autre, donnant à ce territoire un caractère habité.

Si quelques villages se sont implantés vers le fond de vallée (Isches, Lironcourt, Fouchécourt), la plupart ont choisi une situation en hauteur, à flanc de coteau ou sur la crête.

Relation visuelle avec la zone d'étude :

Cette unité de paysage bénéficie d'une couverture boisée importante, lui permettant de réduire les vues lointaines à l'est et à l'ouest du site du projet. Au sud de notre zone d'étude, la vallée de la Saône a créé une ouverture visuelle. Les villages d'Isches et Fouchécourt situés en fond de vallée, ne devraient bénéficier que de peu de vues vers le futur parc éolien. Par contre, les villages situés sur le versant opposé de la vallée de la Saône risquent d'observer une covisibilité avec le site du projet.



Vue sur le parc éolien de la Saône et Madon située dans la Vôge Saônoise (Photo 41)



Paysage de la Vôge Saônoise, vallonnée et boisée sur ces crêtes (Photo 57)



Vue depuis les hauteurs de Passavant-la-Rochère vers la vallée de la Saône (Photo 65)

Conclusion

Le territoire au nord de notre zone d'étude se situe au-delà d'une ligne de crête appelée marche du Haut Plateau Vosgien. Ce relief, additionné à la couverture boisée, forme une limite visuelle limitant les possibilités de covisibilités avec les unités de paysage des Plateaux du Barrois, du Châtenois et du Haut Plateau.

À l'Ouest, la Haute-Marne Méridionale est également délimitée par une ligne de crête boisée dont l'altimétrie est plus élevée que celle du site de projet. Les risques de covisibilité sont également limités.

À l'Est, la Vôge Saônoise présente une couverture boisée à proximité directe du futur site d'implantation. Les covisibilités, dans ce paysage éloigné, sont alors minimisées.

Dans cette même unité de paysage, au sud de notre zone de projet, la Vôge Saônoise présente un paysage moins arboré. La vallée de la Saône, majoritairement couverte de prairies pâturées, constitue un paysage ouvert. Les vallonnements creusés par les affluents de la Saône permettent de faire varier les zones de risques de covisibilités. Ces caractéristiques paysagères de ce secteur de cette unité de paysage vont retenir notre attention et nécessitent une analyse détaillée.



Vue depuis Tignécourt, en direction du site d'implantation des futures éoliennes, d'une prairie pâturée de la Vôge Saônoise (Photo 93)



La vallée de la Saône, depuis le nord de Châtillon-sur-Saône (Photo 77)



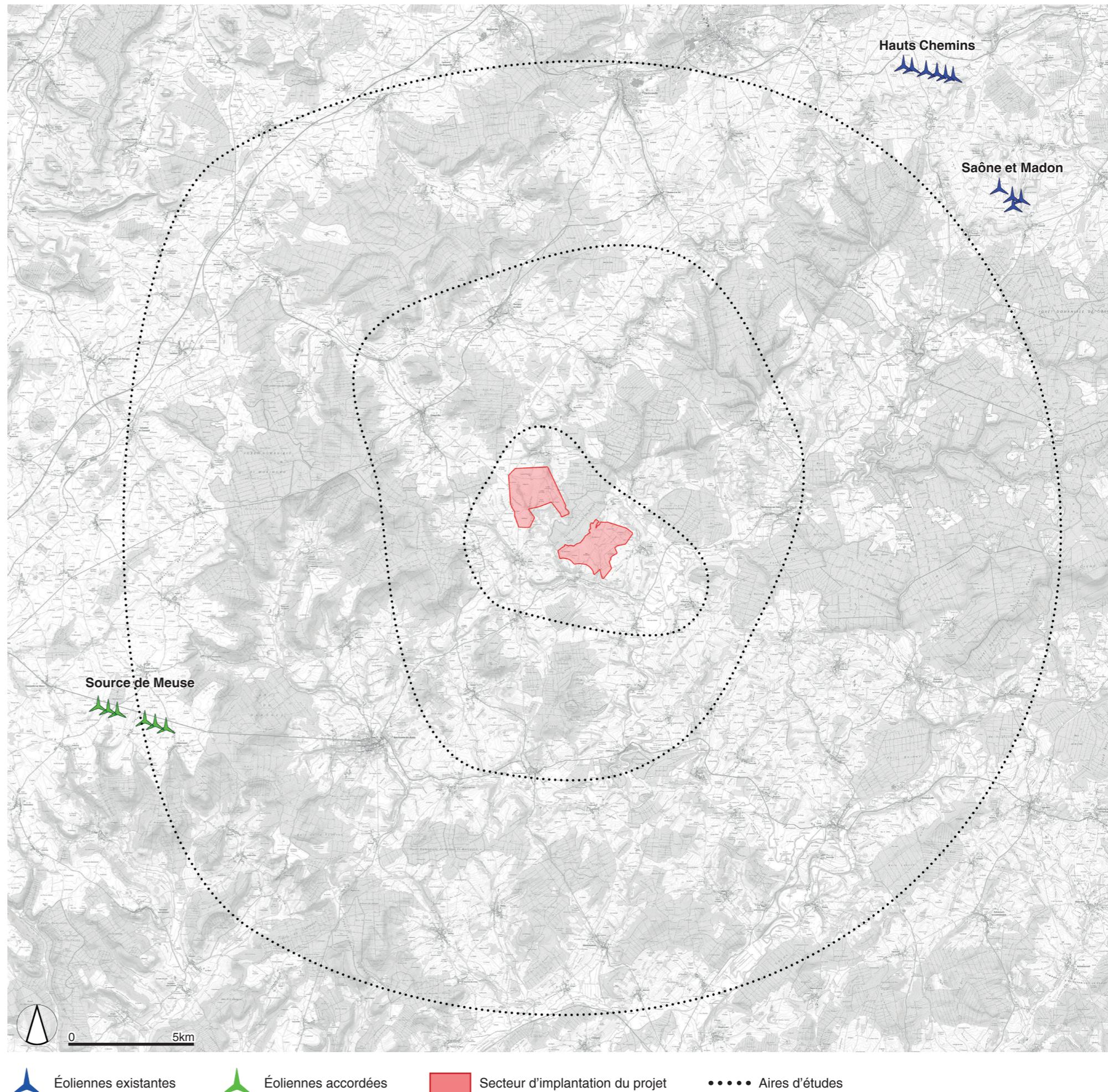
Vue depuis le fond de la vallée de Saône, entre Godoncourt et la route départementale D460 (Photo 85)

LE PAYSAGE ÉOLIEN

Le paysage éolien vosgien est en plein développement. Les Vosges, avec la Meurthe-et-Moselle, sont les départements de la région Grand-Est qui compte le moins de parcs éoliens.

Les aires d'études ne comportent qu'un seul projet éolien, récemment accordé, la Source de Meuse. Ce parc situé dans l'unité de paysage de la Haute-Marne Méridionale, se situe au-delà du front boisé que constitue la forêt Domaniale du fort Ferré. Les probabilités de covisibilité avec notre projet de futur parc éolien sont alors limitées.

Deux autres parcs au nord-est, celui des Hauts Chemins et celui de Saône et Madon, se situent au-delà de notre périmètre d'étude. Positionnés à plus de 20 km de notre zone d'implantation du projet, ils présentent de faibles chances de covisibilité.





Vue sur le parc éolien des Hauts Chemins (Photo 34)



Vue sur les éoliennes du parc de la Saône et Madon (Photo 35)

LES MONUMENTS HISTORIQUES, SITES EMBLÉMATIQUES ET TOURISTIQUES

Les sentiers de randonnées

Un sentier de Grande Randonnée (GR7) qui empreinte le tracé d'une ancienne voie romaine traverse le secteur d'étude dans un axe principal nord/sud. Le parcours de ce GR amène les promeneurs jusque dans la zone rapprochée du secteur d'étude, en passant sur les hauteurs de Serécourt.

Ce circuit pédestre parcourt la marche du Haut Plateau. Cette position en hauteur permet d'avoir des vues sur les vallonnements des affluents de la Saône qui s'écoulent au pied de cette marche. Les vallonnements créés des vues possibles sur les futures machines en fonction de notre avancement du nord vers le sud sur ce sentier pédestre. L'alternance de boisements ponctuels permet, également, de rompre les vues possibles sur le futur parc éolien.

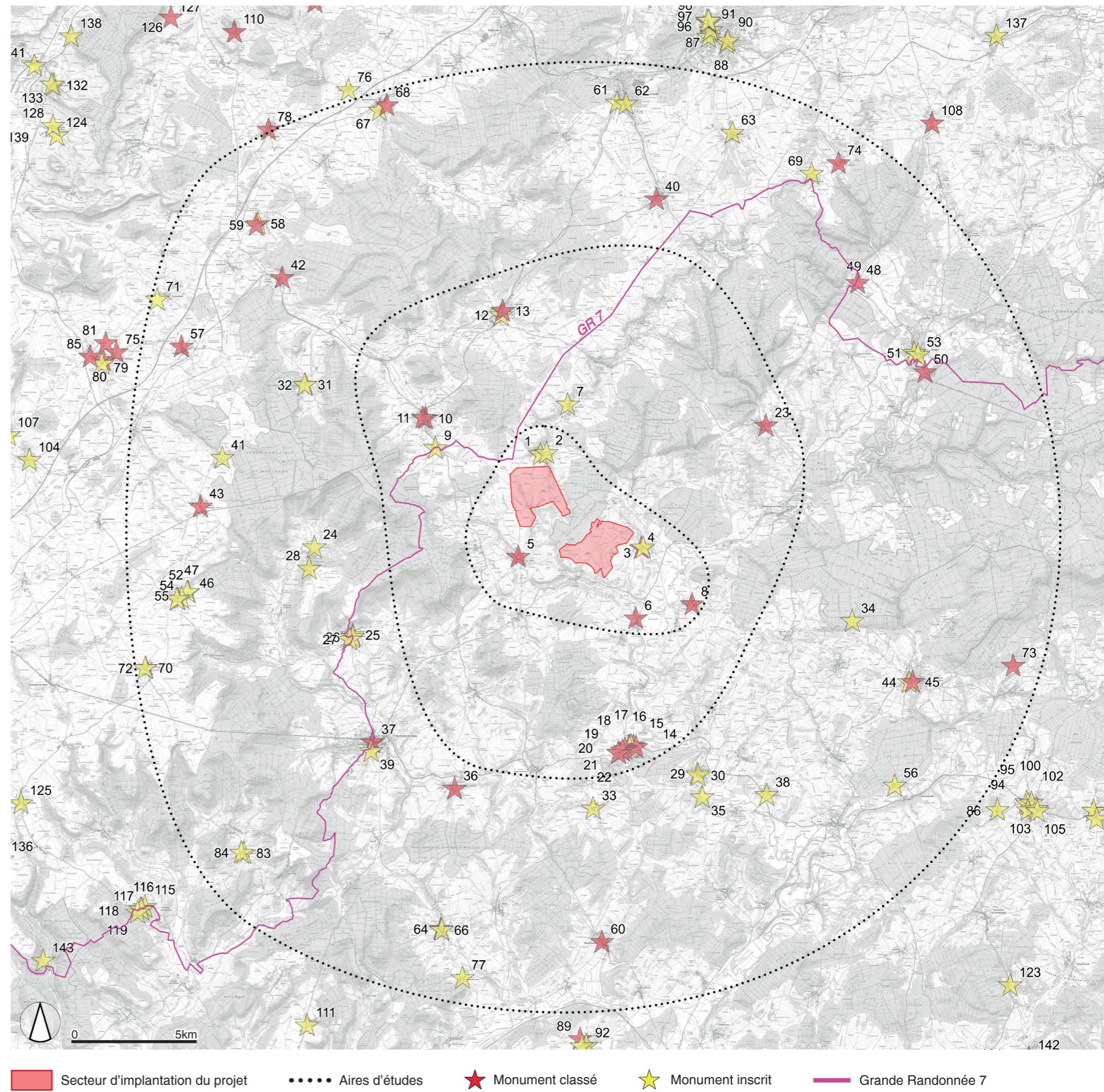
Sur un parcours du nord vers le sud, une fois passé la Chapelle d'Aureil-Maison (MH n°9), le sentier traverse un ensemble de bois et forêts dont celle de la forêt domaniale du Fort Ferré. Les enjeux de covisibilité sont alors réduits par la végétation.

Les sites et les monuments historiques

Un grand nombre de monuments historiques inscrits ou classés se trouvent sur la zone d'étude. Dans un périmètre inférieur à 20km, on peut compter 36 monuments classés et 57 inscrits. Les monuments classés sont majoritairement des églises. Ce type de biens classés fait partie du paysage et ces églises en sont devenues des éléments constitutifs. Les clochers de ces églises sont conçus de telle façon qu'ils soient visibles à plusieurs kilomètres aux alentours. Cette caractéristique de ce type de biens les expose d'autant plus à des risques de covisibilités.

L'ensemble de ces monuments, classés ou inscrits constituent des points de repère forts, aussi bien physiques qu'emblématiques.

Tous les monuments présents sur le périmètre d'étude sont répertoriés dans un tableau et situés sur la carte ci-contre.



| N° | Commune | Dép. | Monument | Statut | Distance au site |
|----|----------------------|------|-----------------------------------------------------------------------|---------|------------------|
| 1 | Serecourt | 88 | Eglise | Inscrit | 1,67 km |
| 2 | Serecourt | 88 | Maison Barthelemy | Inscrit | 1,74 km |
| 3 | Saint-Julien | 88 | Eglise | Classe | 1,79 km |
| 4 | Saint-Julien | 88 | Maison de Justice (ancienne) | Inscrit | 1,86 km |
| 5 | Isches | 88 | Eglise | Classe | 2,58 km |
| 6 | Thons (Les) | 88 | Couvent des Cordeliers (ancien) | Classe | 3,22 km |
| 7 | Morizecourt | 88 | Prieure (ancien) | Inscrit | 3,82 km |
| 8 | Godoncourt | 88 | Eglise | Classe | 4,43 km |
| 9 | Lamarche | 88 | Chapelle d'Aureil-Maison | Inscrit | 4,60 km |
| 10 | Lamarche | 88 | Immeuble | Classe | 5,53 km |
| 11 | Lamarche | 88 | Eglise Notre-Dame de l'Assomption | Classe | 5,64 km |
| 12 | Martigny-les-Bains | 88 | Eglise | Inscrit | 7,39 km |
| 13 | Martigny-les-Bains | 88 | Ensemble thermal | Classe | 7,55 km |
| 14 | Chatillon-sur-Saone | 88 | Hotel du Gouverneur (ancien) | Inscrit | 7,99 km |
| 15 | Chatillon-sur-Saone | 88 | Immeuble Drouin | Classe | 8,02 km |
| 16 | Chatillon-sur-Saone | 88 | Immeuble dit ancien hopital | Classe | 8,05 km |
| 17 | Chatillon-sur-Saone | 88 | Prevote | Inscrit | 8,07 km |
| 18 | Chatillon-sur-Saone | 88 | Immeuble | Inscrit | 8,10 km |
| 19 | Chatillon-sur-Saone | 88 | Rempart | Classe | 8,11 km |
| 20 | Chatillon-sur-Saone | 88 | Hotel de Sandrecourt (ancien) | Classe | 8,11 km |
| 21 | Chatillon-sur-Saone | 88 | Hotel de Ligneville (ancien) | Classe | 8,17 km |
| 22 | Chatillon-sur-Saone | 88 | Croix de carrefour | Classe | 8,24 km |
| 23 | Bleurville | 88 | Prieure | Classe | 8,35 km |
| 24 | Lariviere-Arnoncourt | 52 | Trois ponceaux en pierre à Lariviere-sur-Apance sur l'Apance | Inscrit | 9,25 km |
| 25 | Serqueux | 52 | Eglise Saint-Blaise | Inscrit | 9,32 km |
| 26 | Serqueux | 52 | Maison Joly-Catel | Inscrit | 9,37 km |
| 27 | Serqueux | 52 | Maison Baude | Inscrit | 9,52 km |
| 28 | Aigremont | 52 | Eglise | Inscrit | 9,68 km |
| 29 | Jonvelle | 70 | Prieure de Jonvelle et maison Coeurdacier | Inscrit | 9,88 km |
| 30 | Jonvelle | 70 | Presbytere | Inscrit | 9,95 km |
| 31 | Romain-aux-Bois | 88 | Eglise Saint-Evre | Inscrit | 10,39 km |
| 32 | Romain-aux-Bois | 88 | Chateau | Inscrit | 10,40 km |
| 33 | Enfonvelle | 52 | Ancienne maison seigneuriale d'Enfonvelle | Inscrit | 10,41 km |
| 34 | Martinvelle | 88 | Eglise | Inscrit | 10,63 km |
| 35 | Jonvelle | 70 | Site gallo-romain | Inscrit | 10,82 km |
| 36 | Bourbonne-les-Bains | 52 | Eglise de Villars-Saint-Marcellin | Classe | 11,17 km |
| 37 | Bourbonne-les-Bains | 52 | Eglise | Classe | 11,85 km |
| 38 | Montcourt | 70 | Chateau | Inscrit | 11,99 km |
| 39 | Bourbonne-les-Bains | 52 | Ruines gallo-romaines situees dans le parc de l'établissement thermal | Inscrit | 12,13 km |
| 40 | Dombrot-le-Sec | 88 | Eglise Saint-Brice | Classe | 12,73 km |
| 41 | Parnoy-en-Bassigny | 52 | Abbaye de Morimond (ruines) | Inscrit | 12,79 km |
| 42 | Rozieres-sur-Mouzon | 88 | Eglise Notre-Dame | Classe | 13,50 km |
| 43 | Parnoy-en-Bassigny | 52 | Croix de chemin | Classe | 13,57 km |
| 44 | Passavant-la-Rochere | 70 | Tour de l'entree du bourg | Inscrit | 13,59 km |
| 45 | Passavant-la-Rochere | 70 | Chateau | Classe | 13,71 km |

| N° | Commune | Dép. | Monument | Statut | Distance au site |
|----|-------------------------|------|--------------------------------------------------------------|---------|------------------|
| 46 | Parnoy-en-Bassigny | 52 | Croix du 15s situee dans le cimetiere | Inscrit | 14,59 km |
| 47 | Parnoy-en-Bassigny | 52 | Fontaine adossee au mur d'enceinte de l'ancien cimetiere | Inscrit | 14,61 km |
| 48 | Relanges | 88 | Chateau de Lichecourt et maison du verrier de Thysac | Inscrit | 14,86 km |
| 49 | Relanges | 88 | Eglise Notre-Dame | Classe | 14,86 km |
| 50 | Darney | 88 | Monument du calvaire et parcelles de terrain qui l'entourent | Classe | 14,88 km |
| 51 | Darney | 88 | Eglise Sainte-Madeleine | Inscrit | 14,89 km |
| 52 | Parnoy-en-Bassigny | 52 | Chateau de Fresnoy | Inscrit | 14,89 km |
| 53 | Darney | 88 | Chateau | Inscrit | 14,98 km |
| 54 | Parnoy-en-Bassigny | 52 | Croix du 15s situee en face de la mairie | Inscrit | 15,06 km |
| 55 | Parnoy-en-Bassigny | 52 | Eglise | Inscrit | 15,08 km |
| 56 | Demangevelle | 70 | Ancienne salle des fetes de la filature | Inscrit | 15,24 km |
| 57 | Damblain | 88 | Eglise | Classe | 15,53 km |
| 58 | Robecourt | 88 | Commanderie (ancienne) | Inscrit | 15,67 km |
| 59 | Robecourt | 88 | Ancienne fonderie de cloches Farnier | Classe | 15,69 km |
| 60 | Blondefontaine | 70 | Eglise Saint-Martin | Classe | 15,74 km |
| 61 | Contrexeville | 88 | Gare de Contrexeville | Inscrit | 16,01 km |
| 62 | Contrexeville | 88 | Eglise | Inscrit | 16,05 km |
| 63 | Ligneville | 88 | Eglise dans son ensemble | Inscrit | 16,41 km |
| 64 | Voisey | 52 | Croix du 16s en face de l'eglise de Vaux-la-Douce | Inscrit | 16,45 km |
| 65 | Voisey | 52 | Eglise Notre-Dame de la Nativite | Classe | 16,45 km |
| 66 | Voisey | 52 | Croix Renaissance adossee à la facade de l'eglise | Inscrit | 16,47 km |
| 67 | Saint-Ouen-les-Parey | 88 | Eglise de la Sainte-Trinite à Saint-Ouen | Inscrit | 16,69 km |
| 68 | Saint-Ouen-les-Parey | 88 | Croix de chemin | Classe | 16,77 km |
| 69 | Saint-Baslemon | 88 | Chateau | Inscrit | 16,83 km |
| 70 | Chatelet-sur-Meuse (Le) | 52 | Eglise de Pouilly | Classe | 17,19 km |
| 71 | Germainvilliers | 52 | Croix du 17s au nord-ouest du village | Inscrit | 17,20 km |
| 72 | Chatelet-sur-Meuse (Le) | 52 | Presbytere | Inscrit | 17,21 km |
| 73 | Selles | 70 | Pont tournant sur le canal de l'Est | Classe | 17,30 km |
| 74 | Thuillieres | 88 | Chateau et son pigeonnier | Classe | 17,86 km |
| 75 | Breuvannes-en-Bassigny | 52 | Croix du 16s sise route de Breuvannes | Classe | 17,88 km |
| 76 | Urville | 88 | Eglise de la Translation de Saint-Martin | Inscrit | 17,94 km |
| 77 | Neuville-les-Voisey | 52 | Eglise | Inscrit | 17,99 km |
| 78 | Vrecourt | 88 | Eglise Saint-Martin | Classe | 18,22 km |
| 79 | Breuvannes-en-Bassigny | 52 | Eglise Saint-Martin | Classe | 18,28 km |
| 80 | Breuvannes-en-Bassigny | 52 | Croix du 16s situee sur la facade du lavoir | Inscrit | 18,30 km |
| 81 | Breuvannes-en-Bassigny | 52 | Croix dite de Saint-Martin | Classe | 18,40 km |
| 82 | Neuville-les-Voisey | 52 | Maison appartenant à Monsieur Faivre | | 18,56 km |
| 83 | Coiffy-le-Bas | 52 | Eglise | Inscrit | 18,64 km |
| 84 | Coiffy-le-Bas | 52 | Mairie | Inscrit | 18,70 km |
| 85 | Breuvannes-en-Bassigny | 52 | Croix de chemin en pierre | Classe | 18,82 km |
| 86 | Montdore | 70 | Eglise | Inscrit | 19,13 km |
| 87 | Vittel | 88 | Gare | Inscrit | 19,54 km |

| N° | Commune | Dép. | Monument | Statut | Distance au site |
|-----|-------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------|---------|------------------|
| 88 | Vittel | 88 | Eglise du Grand-Ban | Inscrit | 19,56 km |
| 89 | Cemboing | 70 | Croix de Cemboing | Classe | 19,63 km |
| 90 | Vittel | 88 | Eglise du Petit-Ban | Inscrit | 19,67 km |
| 91 | Vittel | 88 | Station thermale : Casino | Inscrit | 19,82 km |
| 92 | Cemboing | 70 | Eglise de l'Assomption | Inscrit | 19,89 km |
| 93 | Cemboing | 70 | Monument Mathelat du cimetière | Inscrit | 19,92 km |
| 94 | Vauvillers | 70 | Grande fontaine | Inscrit | 19,96 km |
| 95 | Vauvillers | 70 | Eglise de la Nativité de Notre-Dame de Vauvillers | Inscrit | 20,05 km |
| 96 | Vittel | 88 | Station thermale : infrastructure thermale | Inscrit | 20,08 km |
| 97 | Vittel | 88 | Station thermale : Parc thermal | Inscrit | 20,10 km |
| 98 | Vittel | 88 | Station thermale : infrastructures sportives | Inscrit | 20,12 km |
| 99 | Vittel | 88 | Station thermale : ensemble de villas | Inscrit | 20,13 km |
| 100 | Vauvillers | 70 | Château | Inscrit | 20,14 km |
| 101 | Vittel | 88 | Station thermale : ensemble hôtelier | Inscrit | 20,14 km |
| 102 | Vauvillers | 70 | Halles | Inscrit | 20,17 km |
| 103 | Vauvillers | 70 | Maison dite du Cardinal Sommier | Inscrit | 20,44 km |
| 104 | Choiseul | 52 | Eglise | Inscrit | 20,46 km |
| 105 | Vauvillers | 70 | Presbytère | Inscrit | 20,51 km |
| 106 | Malaincourt | 88 | Croix de chemin | Classe | 21,22 km |
| 107 | Bassoncourt | 52 | Eglise | Inscrit | 21,38 km |
| 108 | Esley | 88 | Eglise | Classe | 21,62 km |
| 109 | Medonville | 88 | Eglise | Classe | 21,69 km |
| 110 | Soulaucourt-sur-Mouzon | 52 | Ancienne cite de la Mothe (également sur commune de Outremecourt) | Classe | 22,20 km |
| 111 | Guyonvelle | 52 | Croix du 15s située dans le cimetière | Inscrit | 22,31 km |
| 112 | Mailleroncourt-Saint-Pancras | 70 | Mairie-Lavoir | Inscrit | 22,47 km |
| 113 | Outremecourt | 52 | Ancienne cite de la Mothe | | 22,61 km |
| 114 | Mailleroncourt-Saint-Pancras | 70 | Eglise | Inscrit | 22,73 km |
| 115 | Terre-Natale | 52 | Maison | Inscrit | 22,78 km |
| 116 | Terre-Natale | 52 | Croix du 17e siècle sur la route de Coiffy | Inscrit | 22,93 km |
| 117 | Terre-Natale | 52 | Eglise | Inscrit | 22,95 km |
| 118 | Terre-Natale | 52 | Mairie de Varennes-sur-Amance | Inscrit | 22,95 km |
| 119 | Terre-Natale | 52 | Chapelle Saint-Gengoulph | Inscrit | 23,14 km |
| 120 | They-sous-Montfort | 88 | Tir aux pigeons dépendant de la station thermale de Vittel | Inscrit | 23,27 km |
| 121 | Gendreville | 88 | Croix de chemin | Classe | 23,55 km |
| 122 | Outremecourt | 52 | Eglise | Inscrit | 23,71 km |
| 123 | Polaincourt-et-Clairefontaine | 70 | Château de Clairefontaine | Inscrit | 24,05 km |
| 124 | Brainville-sur-Meuse | 52 | Pont ancien de cinq arches en pierre | Inscrit | 24,10 km |
| 125 | Ranconnieres | 52 | Croix du 15s située derrière l'église | Inscrit | 24,11 km |
| 126 | Sommerecourt | 52 | Pont gallo-romain (également sur commune de Outremecourt) | Classe | 24,15 km |
| 127 | Outremecourt | 52 | Pont gallo-romain (également sur commune de Sommerecourt) | Classe | 24,15 km |
| 128 | Brainville-sur-Meuse | 52 | Eglise | Inscrit | 24,44 km |
| 129 | Laferte-sur-Amance | 52 | Eglise | Inscrit | 24,48 km |

| N° | Commune | Dép. | Monument | Statut | Distance au site |
|-----|----------------------|------|--------------------------------------------------|---------|------------------|
| 130 | Contreglise | 70 | Château | Inscrit | 25,01 km |
| 131 | Anrosey | 52 | Croix du 18s située dans le cimetière. | Inscrit | 25,24 km |
| 132 | Bourmont | 52 | Eglise Notre-Dame | Inscrit | 25,45 km |
| 133 | Bourmont | 52 | Maison Renaissance | Inscrit | 25,51 km |
| 134 | Senoncourt | 70 | Eglise | Inscrit | 25,58 km |
| 135 | Remoncourt | 88 | Eglise Saint-Remi autrefois église Saint-Hilaire | Classe | 25,87 km |
| 136 | Celles-en-Bassigny | 52 | Croix du 12s | Inscrit | 25,93 km |
| 137 | Valfroicourt | 88 | Château | Inscrit | 25,96 km |
| 138 | Bourmont | 52 | Eglise de Gonaincourt | Inscrit | 26,25 km |
| 139 | Bourg-Sainte-Marie | 52 | Eglise paroissiale | Inscrit | 26,27 km |
| 140 | Celles-en-Bassigny | 52 | Croix du 16s située dans le cimetière | Inscrit | 26,34 km |
| 141 | Saint-Thiébault | 52 | Eglise | Inscrit | 26,53 km |
| 142 | Saint-Remy | 70 | Château | Classe | 26,71 km |
| 143 | Marcilly-en-Bassigny | 52 | Grange dimière | Inscrit | 27,18 km |
| 144 | Marcilly-en-Bassigny | 52 | Croix du 15s située route d'Andilly | Inscrit | 28,22 km |
| 145 | Marcilly-en-Bassigny | 52 | Chapelle de Presles | Classe | 28,63 km |
| 146 | Maizieres-sur-Amance | 52 | Eglise | Inscrit | 29,21 km |
| 147 | Gelvecourt-et-Adompt | 88 | Eglise d'Adompt | Inscrit | 29,61 km |



Eglise de Saint-Julien (Photo 87)



Eglise d'Isches (Photo 108)



Ancien Couvent des Cordeliers à Le Petit Thons (Photo 79)



Eglise de Godoncourt (Photo 80)

SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

| IDENTIFICATION | ENJEUX | SENSIBILITÉ VISUELLE | RISQUE DE COVISIBILITÉ AVEC LE SITE | DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE D'IMPLANTATION |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|
| UNITÉ DE PAYSAGE | | | | |
| Les Plateaux du Barrois | Cette unité de paysage, située au delà du Haut Plateau Vosgien, observe peu de risque de covisibilité avec le futur site de projet. Le Haut Plateau, dont la marche atteint une altitude de 400m, additionné à la couverture boisée, forment une barrière visuelle entre cette unité de paysage et le futur site d'implantation. Il faut tout de même noter la présence de buttes témoins, dont l'altitude atteint également les 400m. Celles-ci peuvent offrir de rares vues lointaines sur le site de projet si la végétation le permet. | Faible | Oui | 15 km |
| Le Châtenois | Tout comme les Plateaux du Barrois, l'unité de paysage du Châtenois se situe au nord de notre zone d'étude. Cette unité de paysage est, également, située au delà du Haut Plateau Vosgien qui joue une nouvelle fois un rôle de barrière visuelle. La vallée du Mouzon a creusé cette unité de paysage qui ne parvient pas à avoir de vue vers le sud, au delà du Haut Plateau. | Faible | Non | 10 km |
| Le Haut Plateau | Le Haut Plateau est délimité au sud par une caractéristique topographique, appelée marche du Haut Plateau. Cette topographie crée une ligne de crête entre cette unité de paysage et le site d'implantation du projet éolien. Les risques de covisibilités sont, alors, présents sur cette ligne de crête mais pas au delà. | Moyen | Oui | Unité de paysage qui accueille la ZIP |
| La Vôge Saônoise | Unité de paysage d'accueil de la major partie du projet, celle-ci est directement concernée par des risques de covisibilités. La partie nord-est de cette unité de paysage est principalement couverte de forêts. Les vues lointaines sont alors limitées. La partie sud-ouest, correspondant à la vallée de la Saône, observe un paysage plus ouvert, constitué de prairies. Cette partie du paysage est la plus proche du futur site de projet. Les risques de covisibilités sont alors élevés par manque de masque visuel. | Fort | Oui | Unité de paysage qui accueille la ZIP |
| La Haute-Marne Méridionale | La Haute-Marne Méridionale est délimitée sur sa face nord-est par une ligne de crête qui s'étend du nord au sud. Ce relief, surmonté d'une occupation du sol de type forestier, s'étend entre cette unité de paysage et le site d'implantation du futur parc éolien. Cette ligne de crête forme alors une barrière visuelle limitant les vues possible depuis la Haute-Marne Méridionale vers le site du projet. | Faible | Non | 5 km |
| ESPACE DE VIE ET PATRIMOINE | | | | |
| Villes et villages | Les villes et villages de ce paysage sont généralement implantés en fond de vallées ou vallons, afin d'avoir accès au réseau hydrographique. Source historique d'alimentation en eau et d'énergie hydraulique, cette implantation stratégique était nécessaire au développement de ces zones urbaines. Cette implantation en fond de vallée leur apporte aujourd'hui un risque limité de covisibilité avec le projet éolien de cette étude. Il faut également noter des exceptions à cette règle. D'autres villages ont opté pour une position stratégique de défense en hauteur. Placés à flanc de vallée, les villages de Saint-Julien et Godoncourt bénéficient de vues lointaines. Ces communes feront l'objet d'attentions supplémentaires afin de souligner et d'identifier les risques de covisibilités potentielles. | Fort | Oui | - |
| Monuments classés et inscrits | Les monuments classés de ce paysage sont principalement des églises. Généralement situées au cœur des communes, ces sites religieux historiques bénéficient d'un masque visuel que leur procure la structure urbaine qui c'est développée autour d'elles. Leur utilisation, comme point de repère dans le paysage, donne à leur cloché une attention particulière au risque de covisibilité avec le futur site de projet éolien. Les monuments les plus exposés seront alors mis en évidence dans cette étude. | Fort | Oui | - |

ANALYSE DU PAYSAGE DE L'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée est définie sur une distance d'environ 10km de la zone de projet et est ensuite adaptée à l'environnement paysager. Elle est limitée à l'Ouest et au Sud-Ouest par une ligne de crête, elle même couverte par une étendue boisée. Au Sud-est, l'aire d'étude rapprochée s'étend grâce à la vallée de la Saône qui constitue un paysage ouvert, de par sa dépression topographique mais également par son occupation du sol principalement composée de prairie. À l'Est, le paysage boisé de la Vôge Saônoise limite l'étendue de l'aire d'étude. Dans le secteur nord-est, au pied de la marche du Haut Plateau, le paysage vallonné est moins densément boisé et créé de nouveau une ouverture visuelle. Ce paysage provoque une extension de notre zone d'étude dans ce secteur à enjeux importants car constitué d'une succession de communes. Enfin, au nord, les boisements du Haut Plateau et une seconde ligne de crête viennent limiter notre périmètre d'étude.

L'analyse du paysage de l'aire d'étude rapprochée va permettre d'identifier les enjeux liés au paysage et au patrimoine local afin d'en mesurer l'importance et de les prendre en compte dans le choix définitif de l'implantation du futur parc. L'impact des futures machines pourra ainsi être analysé vis-à-vis des enjeux mis en évidence.

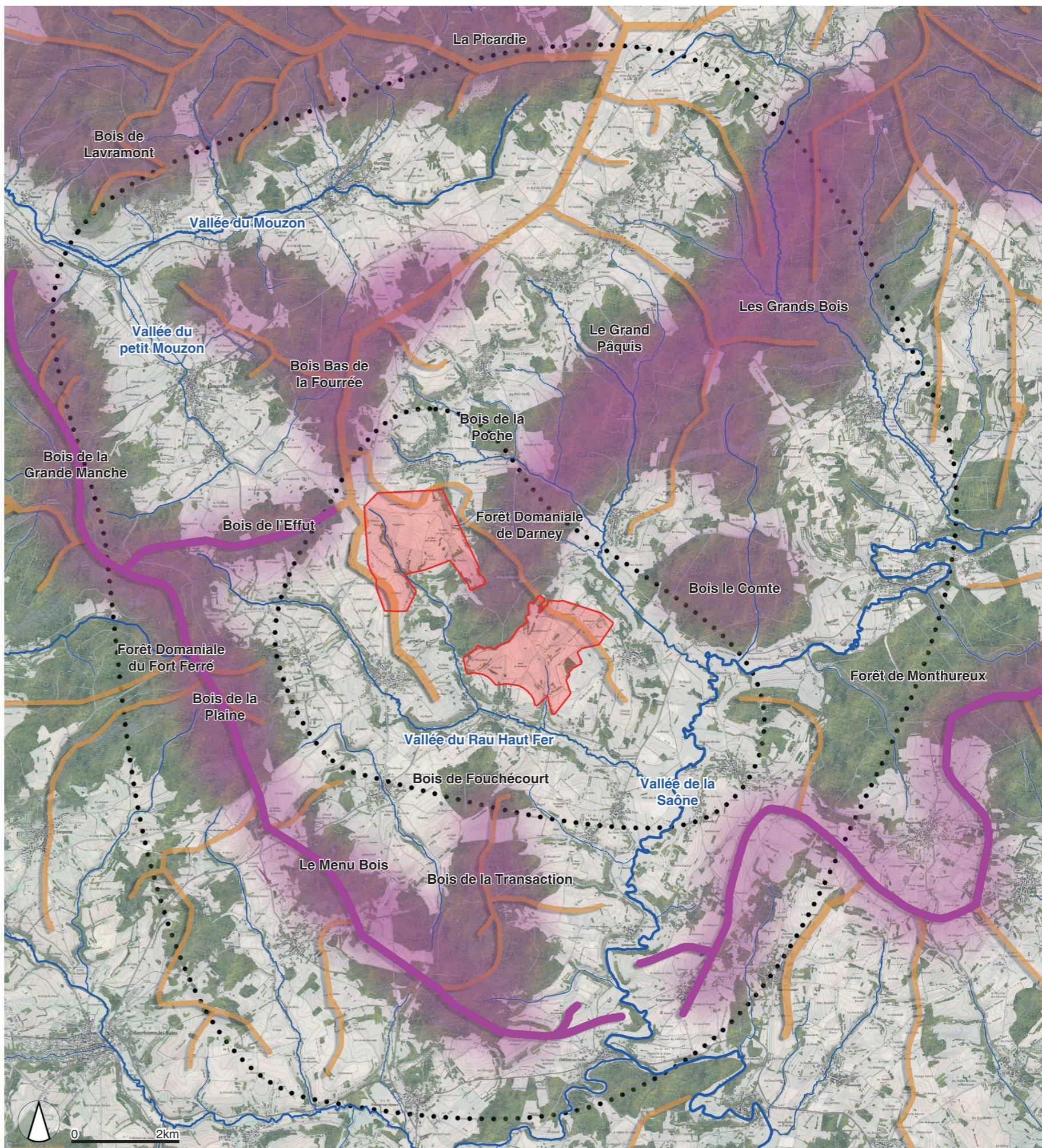


LES LIMITES VISUELLES DU PAYSAGE RAPPROCHÉ

Le secteur d'implantation du futur parc éolien est encadré par des limites et obstacles visuels que lui procure le paysage Vosgien. Les limites visuelles se transcrivent par les lignes de crêtes qui ont la capacité d'interrompre le regard sur la ligne d'horizon. Les nombreux boisements Vosgien forment des obstacles visuels et viennent fermer l'horizon par un rideau végétal. On retrouve des situations où ces deux phénomènes s'additionnent et forment ainsi un rempart visuel naturel. Ces limites, obstacles et remparts visuels vont contribuer à limiter l'impact visuel du projet éolien dans le paysage où il s'inscrit.

Le secteur ouest de l'aire d'étude rapprochée est interrompu visuellement par une ligne de crête pouvant atteindre une altitude de 450m. La zone d'implantation du projet est située en contre bas, entre 405m au point le plus haut et 280m au plus bas. À cette limite visuelle topographique, vient s'additionner une couverture boisée. Composée du Bois de la Grande Manche, la Forêt Domaniale du Fort Ferré, le Bois de la Plaine, le Menu Bois et le Bois de la Transaction, cette masse boisée vient fermer le paysage jusqu'au lit de la Saône, au sud de la zone de projet. Une seconde ligne de crête continue également de fermer le paysage de l'autre côté de la vallée de la Saône. Pouvant atteindre 360m d'altitude, cette limite visuelle limite les vues depuis le sud-est de notre zone d'étude. À l'est du secteur d'implantation, en amont de la vallée de la Saône, le bois le Comte créé un obstacle visuel limitant les covisibilité depuis l'est. Au nord-est, c'est une étendue boisée formée par la forêt domaniale de Darney, le Bois de la Poche, le Grand Pâquis jusqu'aux Grands Bois, qui vient interrompre les chances de covisibilités. Au nord on retrouve le bois Bas de la Fourrée qui limite les vues dans la vallée du Mouzon. Ainsi que le Bois de l'Effut qui limite les vues vers la vallée du petit Mouzon.

L'ensemble de ces limites visuelles nous permettent de mettre en évidence deux zones d'enjeux. La vallée de la Saône, au sud-est de la zone d'implantation, qui n'est que ponctuellement boisée et forme un espace ouvert. La seconde zone d'enjeux se situe au nord-est, entre le bois Bas de la Fourrée et le bois de la Poche où l'altitude moyenne varie de 320 à 340m.



LES LIEUX DE DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

Les villages

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, on constate deux types d'implantations des villages, une implantation en fond de vallée et une implantation sur les coteaux. Cette différence d'implantation offre deux perceptions depuis les zones d'habitations.

Les villages installés en fond de vallée et vallon, présentent peu de vues lointaines sur le paysage. Les vues existantes sont cadrées dans l'axe de la vallée. Ce cadrage des vues est renforcé par l'organisation du bâti en village qui suit l'orientation de la vallée. Ces villages offriront peu de vue depuis l'intérieur de la zone d'où les futures machines pourraient être visibles. Les vues se concentreront aux extrémités des villages et depuis le paysage alentour depuis lequelles les futures machines pourront rentrer en covisibilité avec la zone d'habitation. L'analyse des impacts du futur parc devra donc s'intéresser à la relation des futures éoliennes avec ces villages en fond de vallée, notamment par rapport à l'effet d'écrasement qu'elles pourraient générer.

Les villages installés sur les coteaux offrent de nombreuses vues lointaines où le regard traversé au-dessus des vallées pour finir sur une ligne d'horizon formée par le relief éloigné.

Cette situation pourra occasionnée des lieux de visibilités importantes sur le futur parc pouvant altérer la perception actuelle du paysage. L'implantation de futures éoliennes devra donc prendre en compte cette caractéristique afin de ne pas engendrer de saturation visuelle des cônes de vue depuis ces zones d'habitation.

 Secteur d'implantation du projet

••••• Aire d'étude

 Grande Randonnée 7

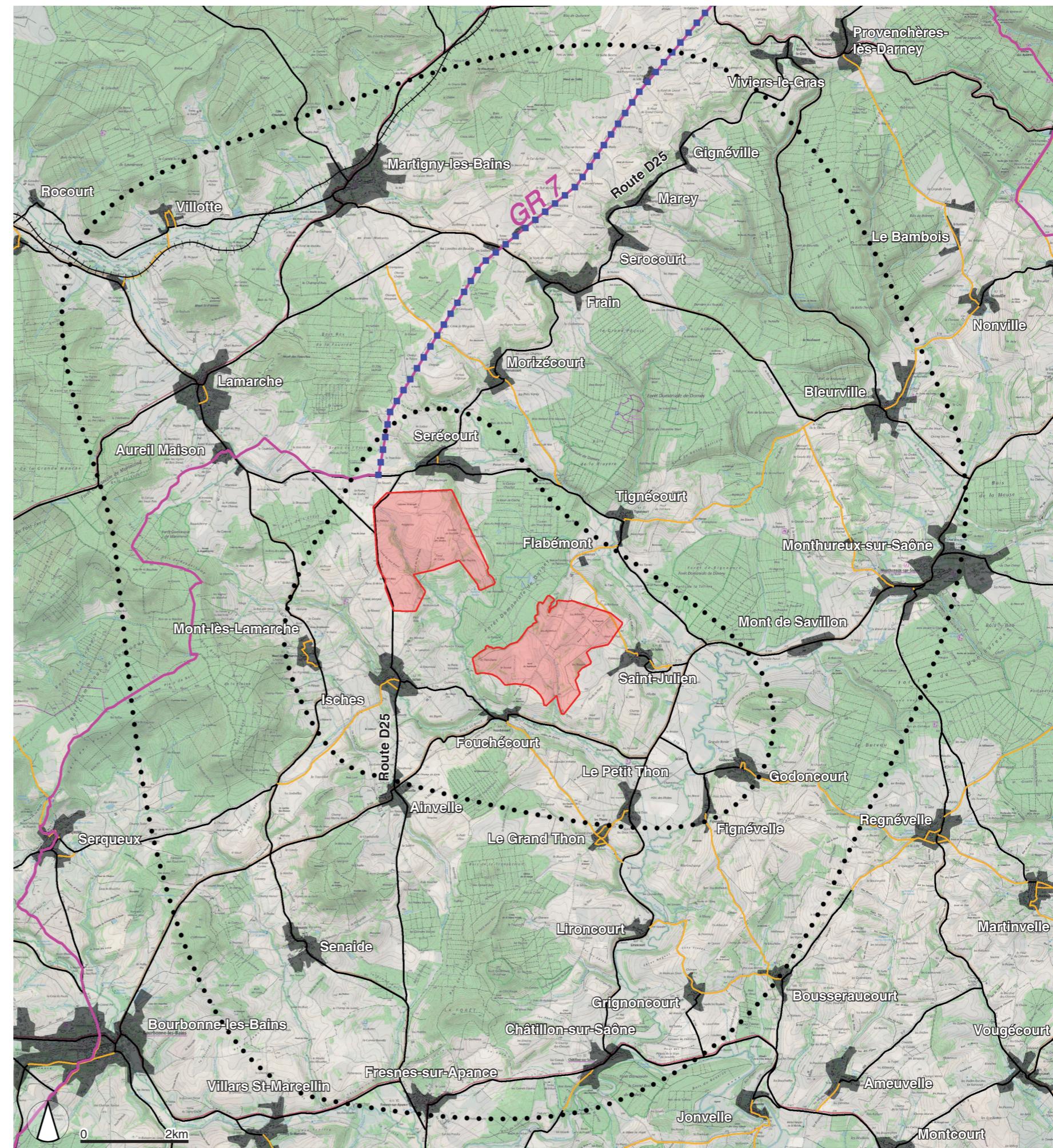
 Ancienne Voie Romaine

 Route départementale

 Route locale

 Voie ferrée

 Zone Urbaine





La vue vers le futur parc éolien est limitée par la ripisylve du Ruisseau du Gras, depuis la D25 entre Viviers-le-Gras et Gignéville (Photo 115)



Vue sur le village de Gignéville vers la zone de projet, depuis la D25 (Photo 116)



Vue depuis la sortie sud de Serocourt, en direction de la zone de projet (Photo 120)



Vue depuis la D25 sur le village de Morizécourt avec en arrière plan la zone d'implantation du projet éolien d'où le mât de mesure est visible (Photo 121)

Les routes

Les axes de communication qui parcourent le paysage d'accueil du futur parc éolien sont les principaux lieux de découverte de la zone.

Ces routes tissent une toile qui relient les villages entre eux ainsi que les principaux axes de circulation de l'aire rapprochée située au Nord, la D429 et au Sud, la D417.

Dans ce paysage au relief marqué, ces axes de circulation ondulent entre les crêtes et les vallées. Ils offrent une alternance de vues proches et lointaines pouvant laisser apparaître ponctuellement les futures éoliennes.

Les axes secondaires, lieux de découverte du projet :

De nombreuses voies de communication secondaires permettent de relier les nombreux villages et hameaux entre eux créant un maillage du paysage. Au sein de ce maillage, la route départementale 25 traverse la zone d'étude du Nord au Sud en épousant le relief offrant ainsi de façon ponctuelle de nombreuses vues en direction du futur parc. De cette route, contre laquelle la zone nord de la ZIP s'appuie, les futures éoliennes seront parfaitement visibles parfois sans obstacle visuel entre l'observateur et les éoliennes.

La D460, passant au sud de la ZIP, offre, également, des vues particulièrement en direction du site d'implantation. Néanmoins contrairement à la D25, ces vues seront toujours accompagnées de masque visuel plus ou moins présent compte tenu de la situation de la route le plus souvent en fond de vallée. Ces masques visuels vont réduire la perception des futures machines.

Afin de limiter l'impact visuel de ces futures machines, le choix de leur implantation devra prendre en compte la lecture du parc depuis les axes qui le côtoient.

Secteur d'implantation du projet

•••• Aire d'étude

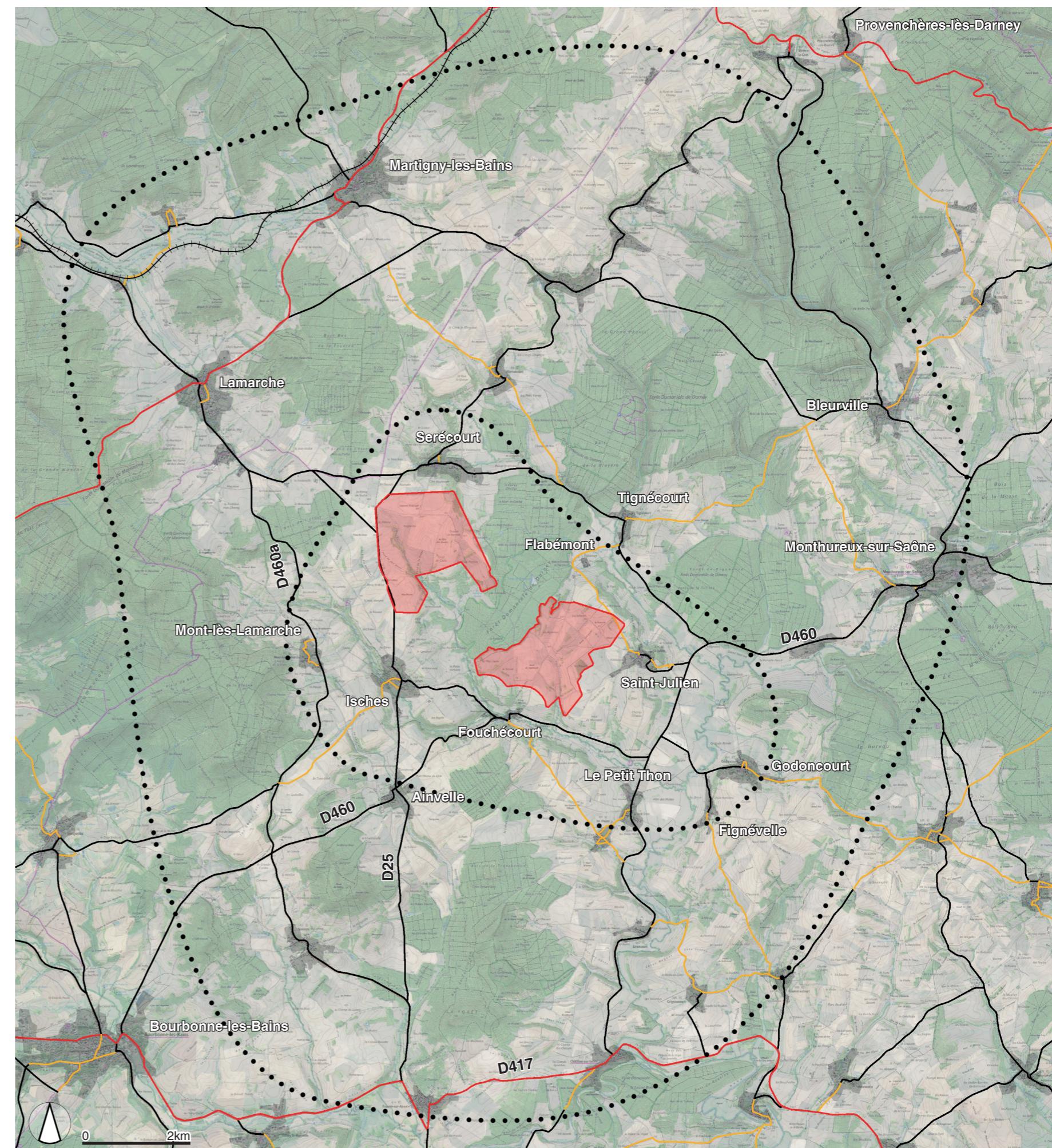
— Route départementale majeures

— Route départementale

— Route locale

||||| Voie ferrée

Zone Urbaine





Voie ferrée entre Rozières-sur-Mouzon et Rocourt (Photo 13 - Nord Ouest)



Vue vers le site de projet, depuis l'ancienne voie romaine, également Grande Randonnée 7, à l'Ouest de Serécourt (Photo 111)



Vue vers le site de projet, depuis l'ancienne voie romaine, également Grande Randonnée 7, à l'Ouest de Morizécourt (Photo 113)



Route départementale D460, entre Ainvelle et Fouchécourt (Photo 104)

LE PATRIMOINE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée présente plusieurs monuments classés ou inscrits. Ces monuments sont installés, en cœur de village, limitant ainsi les risques de visibilité des futures machines depuis ces derniers.

Malgré cette situation en cœur de village, nos sorties sur le terrain nous ont permis de constater que deux de ces monuments présentent un risque de covisibilité direct avec le futur parc.

Il s'agit donc de l'église de Isches (n°5) située au sud-ouest de la ZIP et l'église de Gondoncourt (n°8) située à l'Est.

L'église de Isches (n°5) présente un risque très fort de co-visibilité direct avec les futures machines implantées dans la zone nord de la ZIP. En effet, depuis la route départementale 25, en direction du Sud vers le Nord, l'église apparaît clairement depuis le point haut entre Ainvelle et Isches. Cette situation devra être prise en compte dans le choix de l'implantation finale afin de circonscrire au maximum l'impact sur la perception de l'église.

Concernant l'église de Gondoncourt (n°8), les futures éoliennes seront, cette fois, visibles depuis le monument classé. En effet, le village de Gondoncourt est situé sur un coteau. Son église, installée sur un promontoire, offre une vue panoramique sur la vallée de la Saône avec le site d'implantation comme ligne d'horizon.

L'implantation des machines ne devra pas créer de barrière visuelle limitant la perception de la profondeur de champ, caractéristique de ce point de vue.

Afin d'analyser l'impact du projet depuis ces monuments, des photomontages spécifiques seront réalisés.

 Secteur d'implantation du projet

•••• Aire d'étude

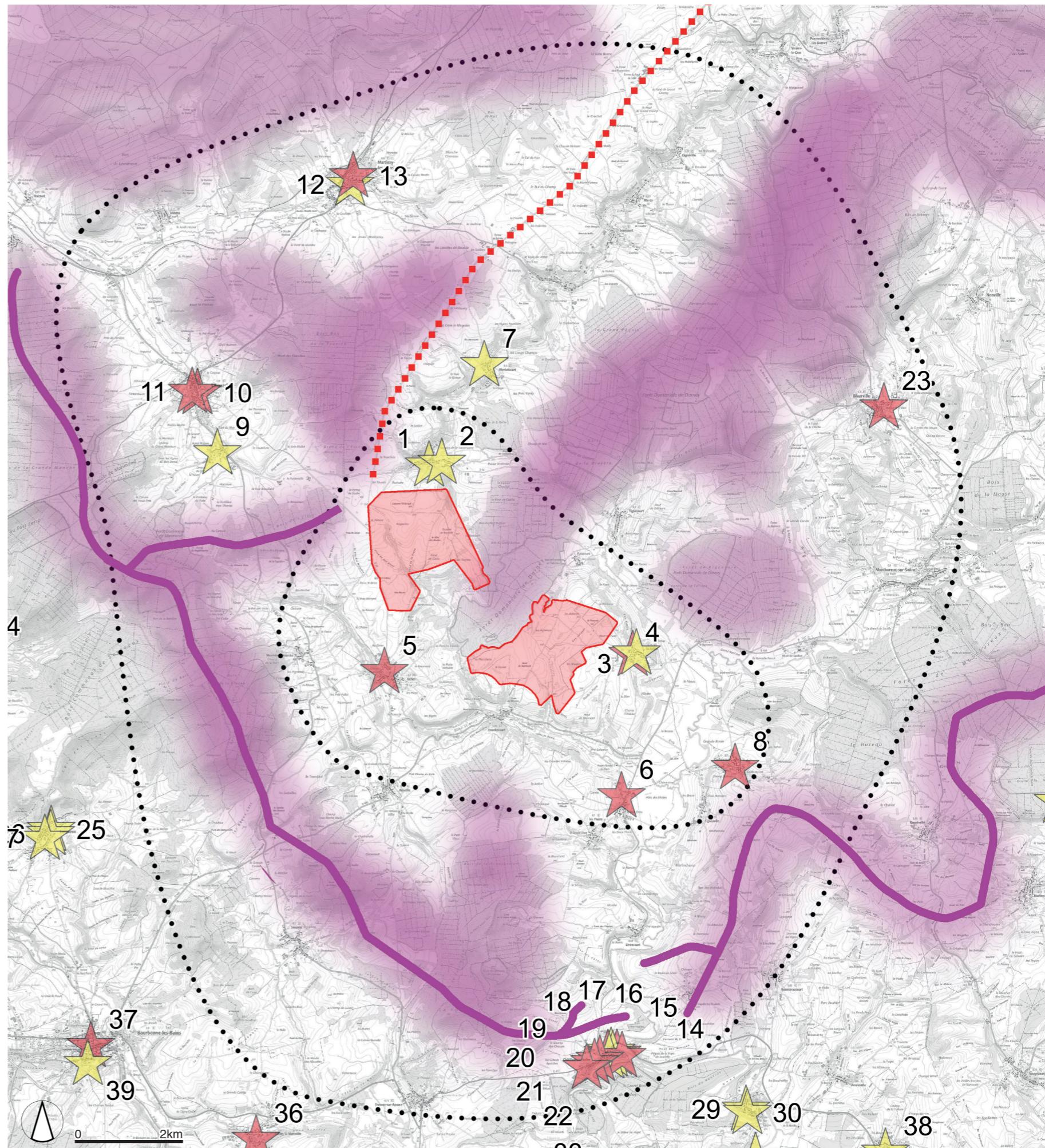
★ Monument classé

★ Monument inscrit

— Ancienne Voie Romaine

— Limite visuelle

— Obstacle visuel





Vue vers le site de projet, depuis Godoncourt (Photo 84)



Vue vers le site de projet, depuis l'entrée Sud d'Isches (Photo 105)

ANALYSE DU PAYSAGE DE L'aire d'étude IMMÉDIATE

Cette aire d'étude est marquée par la présence de nombreux villages. En effet, la zone d'implantation potentielle du futur parc s'installent sur le territoire de plusieurs communes qui l'entourent. Cette organisation implique une proximité importante des futures éoliennes avec les zones d'habitation qui les entourent. Ces villages sont, principalement, implantés en fond de vallée limitant ainsi les vues direct sur la ZIP.

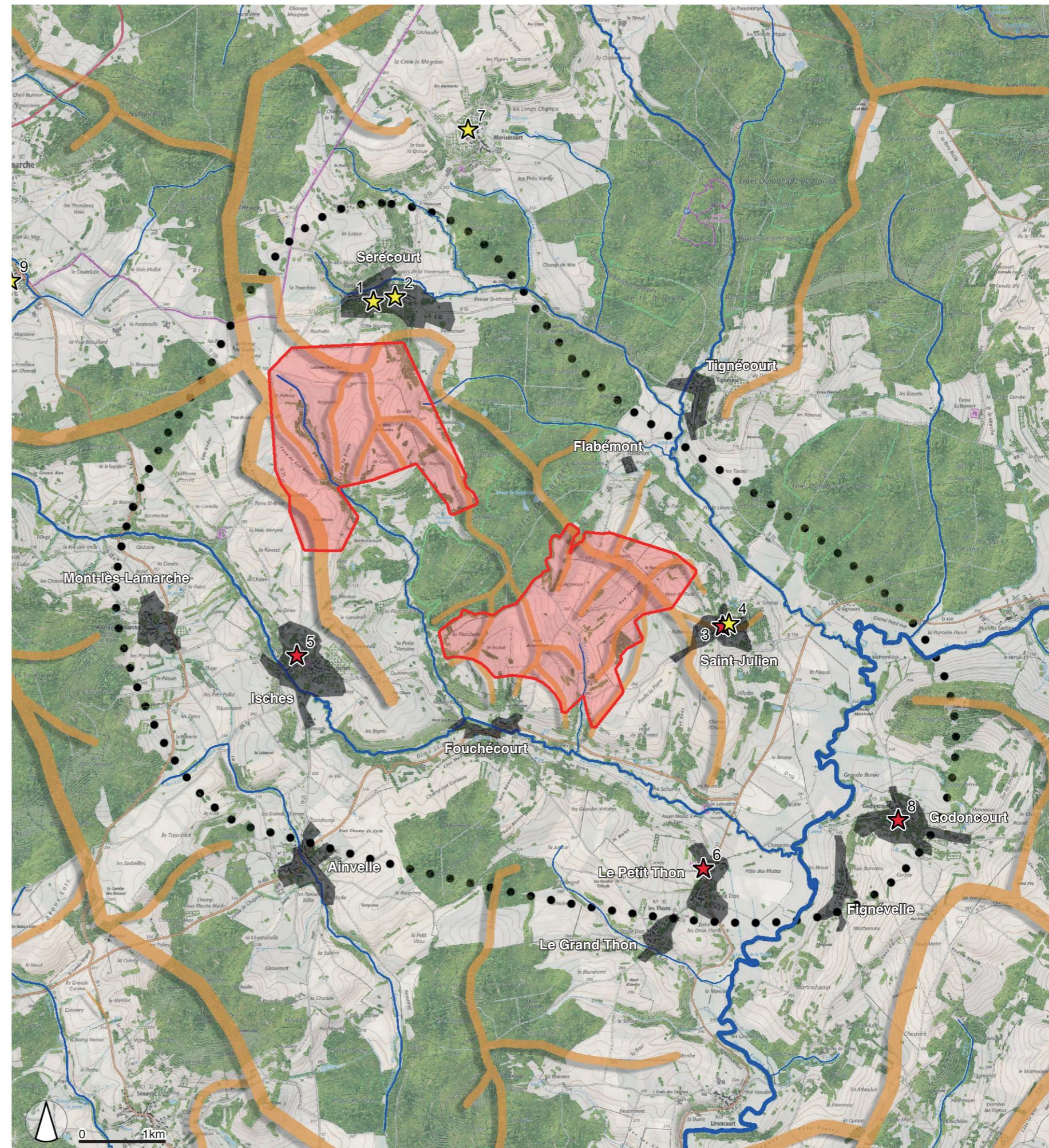
Toutefois, la proximité avec la zone de projet engendre inévitablement des vues sur les futures machines.

Comme évoqué pour le patrimoine historique, les communes implantées sur les coteaux offrent des vues directes sur la ZIP.

L'implantation des futures machines devra donc limiter, au maximum, l'impact visuel sur ces villages notamment au niveau de l'effet d'écrasement. En effet, la ZIP étant à une altimétrie supérieure à celle des villages les plus proches, les éoliennes émergeront au dessus des habitations. Il faudra donc déterminer leurs hauteurs perçus lors du choix de l'implantation définitive.

L'organisation du futur parc devra également prendre en compte sa perception depuis les villages présents sur les coteaux afin de ne pas saturer visuellement l'horizon.

- Secteur d'implantation du projet
- ● ● ● Aire d'étude
- Lignes de crête principales
- Lignes de crête secondaires
- Forêt
- Zone Urbaine
- Lignes de crête tertiaires
- Réseau hydrographique
- ★ Monument classé
- ★ Monument inscrit



Mât de mesure



Vue depuis l'entrée nord de Serécourt, avec en arrière plan le mât de mesure du site d'implantation des futures éoliennes (Photo 124)



Vue vers le site de projet, depuis Flabémont (Photo 96)



Vue vers le site de projet, depuis Godoncourt (Photo 85v)

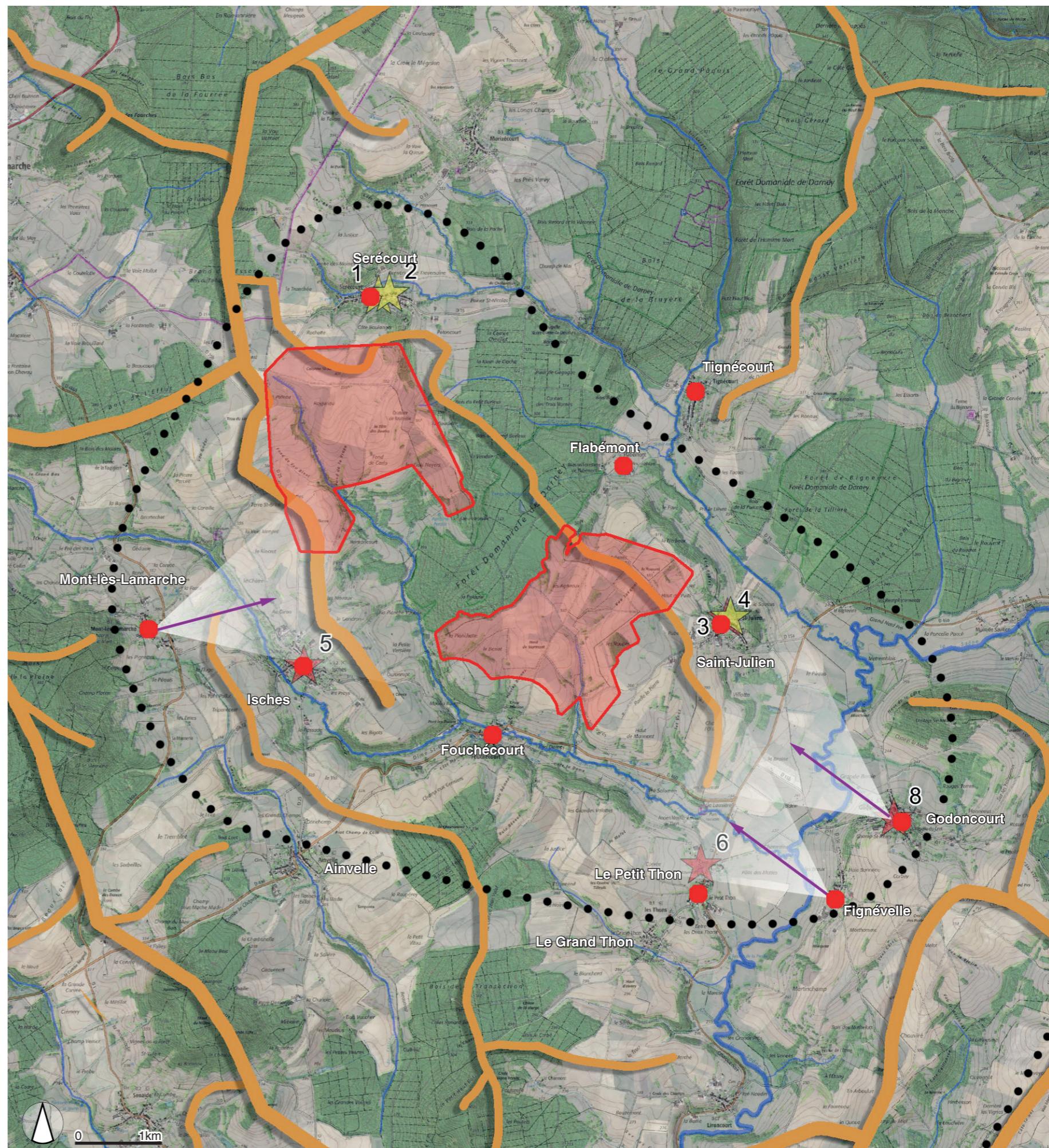


Vue vers le site de projet, depuis l'entrée Ouest de Fouchécourt (Photo 102)

SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE ET IMMÉDIATE

| IDENTIFICATION | ENJEUX | SENSIBILITÉ VISUELLE VIS-A-VIS DU PROJET | RISQUE DE COVISIBILITÉ AVEC LE SITE | DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE D'IMPLANTATION |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|
| PATRIMOINE | | | | |
| Eglise de Saint-Julien | Installée en cœur de village et entièrement entourée de bâtiment, très peu de vue vers l'extérieur de la zone bâtie existe, ce site ne présente pas de possibilité de vue direct sur les futures machines. Des risque de covisibilité indirect sont envisageable entre le projet et des points de vue depuis les villages installés sur les coteaux. | Fort | Oui | Environ 700m |
| Eglise d'Isches | L'église présente un risque de co-visibilité direct avec les éoliennes implanté dans la zone Nord de la ZIP depuis la D25 et la D460 lorsque l'observateur circule du Sud au Nord depuis le village de Ainvelle | Fort | Oui | 1,3km |
| Couvent des Cordeliers à le Petit Thons | Situé à la sortie de la zone d'habitation de Les Thons, le couvent présente un risque potentiel de co-visibilité indirect avec les futures éoliennes. Toutefois la situation du site entièrement entouré de bâtiment et de boisement limite fortement ce risque. | Moyen | Oui | 2km |
| Eglise de Godoncourt | Installée sur un promontoire au sein du village de Godoncourt implanté sur un coteau, des vues directes sur les futures machines existeront depuis le monument ainsi qu'un risque de covisibilité lorsque l'observateur se trouve à l'arrière de ce dernier | Fort | Oui | 3,5km |
| VILLAGE | | | | |
| Serécourt | Relation indirecte avec le futur parc. Situé en fond de vallée, le village présentera peu de vue direct sur les futures machines néanmoins sa proximité avec la zone d'implantation est à prendre en compte ainsi que l'effet d'écrasement pouvant être engendré par la proximité des machines | Fort | Oui | Environ 600m |
| Flabémont | Relation directe avec le futur parc. Malgré sa situation en fond de vallée, le village présentera potentiellement des vues directes sur les futures machines ainsi que des risques d'effet d'écrasement engendré par la proximité des machines | Fort | Oui | Environ 850m |
| Saint-Julien | Relation indirecte avec le futur parc. Situé sur le coteau Sud-Est de la ZIP, le village présentera peu de vue directe sur les futures machines néanmoins sa proximité avec la zone d'implantation est à prendre en compte ainsi que l'effet d'écrasement pouvant être engendré par la proximité des machines | Fort | Oui | Environ 700m |
| Fouchécourt | Relation directe avec le futur parc. Malgré sa situation en fond de vallée, le village présentera potentiellement des vues directes sur les futures machines ainsi que des risques d'effet d'écrasement engendré par la proximité des machines | Fort | Oui | Environ 800m |
| Isches | Relation indirecte avec le futur parc. Situé sur le coteau Sud-Est de la ZIP, le village présentera peu de vue directe sur les futures machines néanmoins sa proximité avec la zone d'implantation est à prendre en compte ainsi que l'effet d'écrasement pouvant être engendré par la proximité des machines | Fort | Oui | Environ 1,3km |
| Le Petit Thons | Relation indirecte avec le futur parc. Situé sur le coteau Sud-Est de la ZIP, le village présentera peu de vue directe sur les futures machines néanmoins sa proximité avec la zone d'implantation est à prendre en compte ainsi que l'effet d'écrasement pouvant être engendré par la proximité des machines | Fort | Oui | Environ 2,3km |
| Godoncourt | Relation directe avec le futur parc. Installé sur un coteau le village présentera des vues directes sur les futures machines depuis l'intérieur de sa zone bâtie | Fort | Oui | Environ 3,5km |
| Mont-lès-Lamarche | Relation directe avec le futur parc. Installé sur un coteau le village présentera des vues directes sur les futures machines depuis l'intérieur de sa zone bâtie | Fort | Oui | Environ 1,9km |
| Tignécourt | Relation indirecte avec le futur parc. Situé en fond de vallée, le village présentera peu de vue directe sur les futures machines néanmoins sa proximité avec la zone d'implantation est à prendre en compte ainsi que l'effet d'écrasement pouvant être engendré par la proximité des machines | Fort | Oui | Environ 1,7km |
| Fignéville | Relation directe avec le futur parc. Installé sur un coteau le village présentera des vues directes sur les futures machines depuis l'intérieur de sa zone bâtie | Fort | Oui | Environ 3,8km |

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX



LES SCÉNARIOS DE RÉFÉRENCE

LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE EN ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

En absence de mise en œuvre du projet, le paysage évoluera lentement en fonction du changement climatique. Le secteur étant principalement lié à l'agriculture, l'évolution des exploitations agricoles ainsi que les aménagements anthropiques seront les principaux facteurs de changements sur ce territoire. À court et moyen terme, il sera sensiblement similaire à la description réalisée dans l'état initial.

LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les machines qui composeront le projet s'implanteront dans un environnement non impacté par l'éolien. Le choix de l'organisation des futures éoliennes devra veiller à s'appuyer sur les lignes du paysage en présence : lignes de crête et vallée. De plus, l'installation de ce nouveau parc conservera les possibilités d'évolution de ce paysage liées à l'exploitation agricole et aux aménagements anthropiques évoqués dans le scénario précédent.

LES PRINCIPES D'IMPLANTATION DU PROJET

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Nous avons vu dans l'analyse initiale du territoire que ce paysage, vallonné et ponctué de nombreux villages, n'est pas marqué par la présence d'éoliennes. Aussi, **nous mesurerons les impacts du projet éolien, à la fois sur le paysage dans lequel il s'installe et sur sa perception depuis les lieux de vie**. Il s'agira de vérifier si l'implantation du projet s'installe dans ce territoire sans perturber la lecture du paysage.

Par ailleurs, nous avons vu que les routes qui relient les villages entre eux constituent les principaux lieux de découverte du territoire. Comme évoqué ci-dessus, lors de nos visites, nous avons constaté la proximité du projet avec les villages, pouvant générer des impacts immédiats sur la lecture des villages. **Nous vérifierons ainsi l'impact du projet éolien sur les villages les plus proches, l'enjeu étant d'éviter tout effet visuel d'écrasement sur les maisons.**

Afin d'évaluer les impacts du projet de la Colonne Saint-Joseph de la manière la plus objective possible, nous analyserons dans un premier temps **la visibilité théorique du projet à l'aide de cartes représentant les zones d'impacts visuels, élaborées pour l'état actuel et pour l'état projeté**. Nous vérifierons ensuite ces impacts visuels par des photomontages réalisés à partir de points de vue pris depuis les principaux lieux d'appropriation du territoire : les routes et les villages.

PROPOSITION D'IMPLANTATION

Suivant les enjeux paysagers mis en évidence par l'analyse des différentes aires d'étude, ainsi que les enjeux techniques et environnementaux, plusieurs variantes d'implantation ont été envisagées.

Afin d'obtenir l'implantation la mieux adaptée au site du projet, plusieurs variantes ont été étudiées avec un nombre de machines variant d'une proposition à l'autre pour finalement conserver une implantation à 6 éoliennes présentant l'impact le plus faible sur la lecture du paysage dans lequel elles seront installées et **particulièrement depuis les communes les plus proches**.

VARIANTE 1

La première variante envisagée est une implantation à 12 éoliennes.

Dans cette variante, le projet s'organise en deux groupes, composés de 6 éoliennes chacun. Au sein de ces groupes, les 6 éoliennes sont réparties sur deux rangs de trois machines parallèles.

Ces axes d'implantation sont définis par l'orientation du paysage qui les accueille.

Pour la ZIP Ouest, ces rangs suivent un axe Nord/Sud suivant l'orientation de la vallée du ruisseau de la Fontaine des Deuils.

Pour le groupe Est, les rangs suivent un axe Est/Ouest selon l'orientation de la vallée du ruisseau du Haut Fer et celle du canal du Moulin.

Afin d'analyser au mieux les impacts engendrés par cette variante, deux photomontages ont été réalisés l'un depuis Flabémont et l'autre depuis Gondoncourt.

Ces photomontages sont présentés dans les pages suivantes.



PHOTOMONTAGE 17 : ROUTE D'ACCÈS À FLABÉMONT DEPUIS TIGNÉCOURT

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 1,45 km

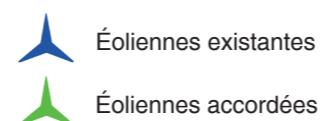
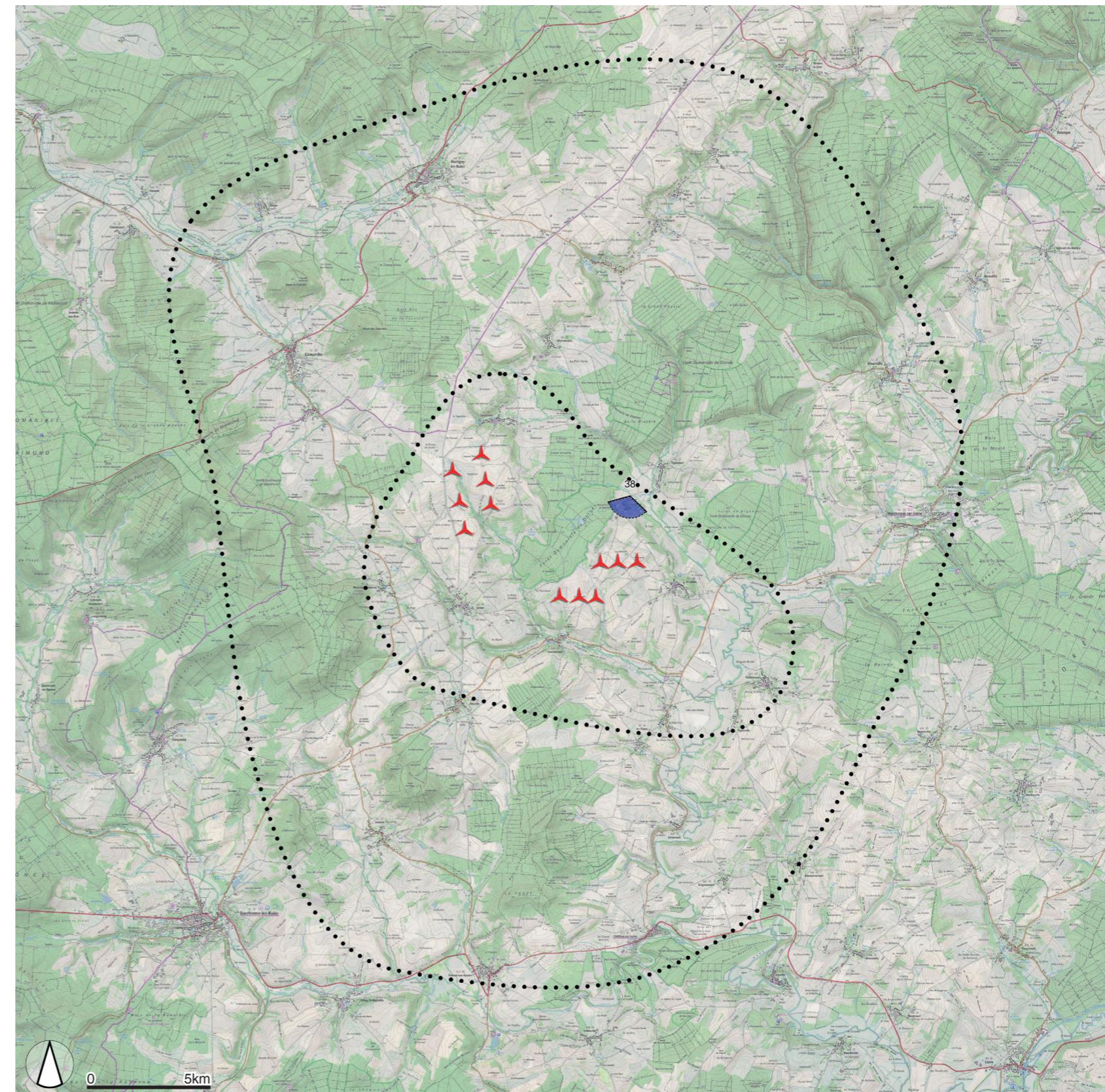
Latitude : E 48°02'18" – Longitude : N 5°52'59" – Focale 50mm – Angle de vue : 120°

Sensibilité visuelle du secteur :

| | | | | |
|------------|-------|---------|--------|-------------|
| Très Forte | Forte | Moyenne | Faible | Très faible |
|------------|-------|---------|--------|-------------|

Impact visuel du projet :

| | | | | |
|-----------|-------|-------|--------|-------------|
| Très Fort | Élevé | Moyen | Faible | Très faible |
|-----------|-------|-------|--------|-------------|



Éoliennes existantes



Éoliennes accordées



Éoliennes projet

••••• Aires d'études

..... Trait de coupe



Cône de vue